



Formation des Ingénieurs Forestiers  
**FIF-ENGREF**



## Développement touristique du territoire de la Communauté de Communes de Valcèzard : diagnostic et perspectives



Sandrine de Chastellier  
FIF 11<sup>ème</sup> promotion  
Mémoire de fin d'étude

Janvier / Juillet 2003

## REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier Christophe SERRE, président de la Communauté de Communes de Valcèzard, de m'avoir permis, à travers ce stage, de travailler sur une problématique de développement local et d'aménagement du territoire fort intéressante, ainsi que de la confiance qu'il m'a accordée durant ces quelques mois.

Un grand merci également...

A Eric LACOMBE, mon correspondant ENGREF, pour son appui précieux au lancement de mon stage et ses conseils avisés.

A Hervé LLAMAS, ingénieur de l'ONF - Agence de Nîmes, d'avoir accepté d'apporter son appui technique pour ma maîtrise de stage.

A l'ensemble des élus de Valcèzard pour leur participation active aux différentes réunions que j'ai pu organiser.

A Claire GARCIA, emploi jeune à la mairie de La Roque sur Cèze, et aux propriétaires des campings Les Acacias, Le Peyrolais, Le St Michelet, Les Amarines d'avoir accepté de faire remplir des enquêtes.

A l'ensemble des personnes qui m'ont aidé à constituer mon SIG : Michel MARTEL (ONF Montpellier), Pascale SEVEN (DIREN), M. REGAD (DIREN), Frédéric DELHOUME (Conseil Général).

Aux représentants des différentes associations (sociétés de chasse, associations de randonnée, associations de sauvegarde de l'environnement et du patrimoine...) et à Robert HENRY, agent forestier de la Valbonne, qui ont participé à la réflexion sur le projet de réseau de sentiers.

Enfin, à l'ensemble des personnes qui, par leur appui, leurs remarques pertinentes, leurs réponses à mes questionnaires... ont participé à ce travail.

Enfin, je tenais à faire une dédicace toute particulière à Florence TAPELLA, secrétaire de la Communauté de Communes, pour sa bonne humeur et son soutien face aux aléas de la vie...

## **RESUME**

La Communauté de Communes de Valcèzard, créée en 2001, couvre un territoire constitué de 16 communes dans le nord-est du Gard en Languedoc-Roussillon. Cette structure a décidé d'orienter une partie de son développement économique vers le tourisme. Dans ce cadre, elle a souhaité qu'une étude soit menée afin de définir un programme d'actions.

La première phase de l'étude a consisté en un diagnostic de territoire visant à identifier les atouts sur lesquels baser le développement, les handicaps à lever et les attentes des touristes et des professionnels du tourisme. La deuxième phase a permis de faire émerger les bases d'un schéma de développement touristique : les objectifs à atteindre et les grandes orientations à suivre ont été identifiés, des propositions ont été faites afin de lever les handicaps décelés et des projets répondant à l'orientation principale choisie ont été étudiés.

## **SUMMARY**

The Community of Communes of Valcèzard, created in 2001, covers a territory made up of 16 communes located in the North Eastern part of the Gard in Languedoc-Roussillon. To ensure its economic development, this structure has decided to devote part of its financial efforts to tourism. The present study was undertaken in this context with the aim of defining specific action programs.

The first phase of this study consisted of a survey of the territory with the aim of defining the winning cards that could serve as a basis for development of tourism, the handicaps to lift and the expectations of tourists and professionals of tourism. The second phase allowed to outline a sketch for the development of tourism : the objectives and major orientations were identified, proposals were made to lift the handicaps that had been disclosed and projects in compliance with the main orientations were analyzed.

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>11</b>
<b>I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VALCÈZARD.....</b>	<b>13</b>
A. PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE.....	13
1- <i>Territoire</i> .....	13
2- <i>Population</i> .....	13
3- <i>Economie</i> .....	14
B. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALCEZARD ..	15
1- <i>Compétences</i> .....	15
2- <i>Fonctionnement</i> .....	15
C. L'INTERCOMMUNALITE DANS LE GARD .....	16
1- <i>Syndicats intercommunaux</i> .....	16
2- <i>Communautés de communes</i> .....	16
3- <i>Pays</i> .....	16
4- <i>Tendances actuelles</i> .....	17
<b>II. PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE DU STAGE .....</b>	<b>18</b>
A. CADRE DE L'ETUDE .....	18
1- <i>Définition du sujet</i> .....	18
2- <i>Enjeux de l'étude</i> .....	18
3- <i>Démarche adoptée</i> .....	18
B. REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE .....	18
1- <i>Rencontre avec les élus et partenaires techniques</i> .....	19
2- <i>Réalisation d'enquêtes</i> .....	19
C. DEFINITION D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE.....	19
1- <i>Définition des objectifs et orientations</i> .....	19
2- <i>Une série de préalables</i> .....	20
3- <i>Propositions de projets concernant l'orientation principale</i> .....	20
<b>PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....</b>	<b>21</b>
<b>I. RENCONTRES AVEC LES ÉLUS ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES .....</b>	<b>22</b>
A. LE TRAVAIL EFFECTUE.....	22
1- <i>Entretiens avec les élus des 16 communes</i> .....	22
2- <i>Recherche bibliographique</i> .....	22
3- <i>Rencontres avec certains partenaires techniques</i> .....	22
B. LES ATOUTS ET HANDICAPS DU TERRITOIRE .....	23
1- <i>Des atouts touristiques nombreux</i> .....	23
2- <i>Des handicaps notables</i> .....	29
3- <i>Un bilan toutefois favorable</i> .....	30
C. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, SUPPORT DU DEVELOPPEMENT ?.....	33

1- La perception de la Communauté de Communes par les élus .....	33
2- Des suggestions de projets recueillies .....	33
3- Des partenaires potentiels .....	34
<b>II. RÉSULTATS DES ENQUÊTES RÉALISÉES .....</b>	<b>36</b>
A. ENQUÊTE AUPRES DES PROPRIÉTAIRES D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES	36
1- Objectifs .....	36
2- Population à enquêter .....	36
3- Déroulement de l'enquête .....	38
4- Principaux résultats .....	39
B. ENQUÊTE AUPRES DES TOURISTES .....	44
1- Objectifs .....	44
2- Population à enquêter .....	44
3- Déroulement de l'enquête .....	44
4- Résultats .....	45
<b>III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC .....</b>	<b>51</b>
A. ETAT DES LIEUX .....	51
1- Atouts .....	51
2- Handicaps .....	51
3- Opportunités .....	51
4- Contraintes .....	51
B. ENJEUX DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE .....	52
1- Les grands objectifs de développement local du territoire .....	52
2- Les principaux axes de la mise en tourisme de ce territoire .....	52
<b>PARTIE 3 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU</b>	
<b>TERRITOIRE .....</b>	<b>57</b>
<b>I. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS .....</b>	<b>58</b>
A. CHOIX DES OBJECTIFS .....	58
1- Répartition du tourisme dans l'espace .....	58
2- Répartition du tourisme dans le temps .....	59
3- Type(s) de clientèle visé(s) .....	60
B. CHOIX DES ORIENTATIONS TOURISTIQUES .....	62
1- Tourisme vert .....	62
2- Tourisme culturel .....	62
3- Tourisme détente et loisirs .....	63
4- Orientation retenue .....	63
<b>II. PROPOSITIONS DE PROJETS VISANT À ELIMINER LES HANDICAPS</b>	
<b>RECENSÉS .....</b>	<b>65</b>
A. APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER .....	65
1- Embauche de personnel compétent .....	65
2- Partenariat avec le Pays d'Accueil Touristique Gorges et Vallée de Cèze .....	65
B. PROMOTION DU TOURISME LOCAL .....	66
1- Office de tourisme intercommunal .....	66
2- Moyens envisagés pour assurer la promotion .....	66

C. SIGNALISATION .....	70
1- Signalisation des entrées .....	70
2- Signalisation des sites et équipements touristiques .....	70
D. AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT .....	71
1- Circulation à travers le territoire.....	71
2- Circulation au niveau des sites touristiques les plus fréquentés.....	71
3- Stationnement .....	71
E. ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL.....	72
1- Nettoyage des espaces naturels.....	72
2- Sensibilisation du public à la préservation de l'environnement.....	72
<b>III. PROPOSITIONS DE PROJETS CONCERNANT L'ORIENTATION</b>	
<b>« TOURISME VERT ».....</b>	<b>73</b>
A. ELABORATION D'UN SCHEMA LOCAL DE RANDONNEE .....	73
1- Objectifs à atteindre par la mise en place de ce réseau.....	73
2- Consignes à respecter .....	73
3- Mise en place des itinéraires.....	74
4- Rencontre des partenaires techniques.....	74
5- Suite à donner.....	75
6- Prise en compte du risque incendie.....	75
B. ECOMUSEE FAISANT DECOUVRIR L'ENVIRONNEMENT LOCAL .....	75
1- Objectifs à atteindre .....	75
2- Une opportunité à saisir ?.....	76
3- Un site idéal .....	76
C. ACTIVITES DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL .....	76
1- Situation actuelle.....	76
2- Objectifs à atteindre.....	77
3- Démarche à engager .....	77
D. RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI .....	77
1- Restauration .....	77
2- Mise en valeur .....	77
E. VISITES GUIDEES DU PATRIMOINE BATI .....	78
1- Une demande.....	78
2- Objectifs à atteindre .....	78
3- Un premier test.....	78
F. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES .....	78
1- Objectifs .....	78
2- Types de manifestations .....	78

<b>PARTIE 4 : LIMITES DE L'ETUDE ET PERSPECTIVES .....</b>	<b>85</b>
<b>I. LIMITES DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE .....</b>	<b>86</b>
A. RENCONTRE DES ELUS .....	86
1- <i>Une première série d'entretien incomplète.....</i>	86
2- <i>Une évolution frappante au cours des 6 mois.....</i>	86
B. CONSTITUTION DES BASES DE DONNEES .....	87
1- <i>Absence de données de base .....</i>	87
2- <i>Difficulté de collectes de données.....</i>	87
3- <i>Suite à donner .....</i>	87
C. RENCONTRE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET DES ACTEURS LOCAUX.....	87
D. ENQUÊTES EFFECTUÉES .....	87
1- <i>Des publics laissés de côté.....</i>	87
2- <i>Difficultés rencontrées au cours des enquêtes.....</i>	88
<b>II. LIMITES DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ.....</b>	<b>90</b>
A. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS : .....	90
B. PROPOSITIONS DE PROJETS : .....	90
1- <i>Les préalables .....</i>	90
2- <i>Les projets répondant à l'orientation principale.....</i>	90
3- <i>Les premières réalisations .....</i>	90
<b>III. PERSPECTIVES.....</b>	<b>92</b>
A. ACQUERIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES .....	92
B. ETABLIR UN PROJET DE TERRITOIRE .....	92
1- <i>Compléter le diagnostic et définir les grands enjeux.....</i>	92
2- <i>Mettre en place un programme d'action pluriannuel.....</i>	92
C. ENVISAGER UN SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	93
1- <i>Suivi de l'avancement des projets .....</i>	93
2- <i>Réaliser des enquêtes de satisfaction.....</i>	93
3- <i>Etablir des critères d'évaluation des actions entreprises.....</i>	93
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>95</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>96</b>
<b>CONTACTS .....</b>	<b>99</b>
<b>GLOSSAIRE DES SIGLES .....</b>	<b>105</b>
<b>LISTE DES ANNEXES .....</b>	<b>107</b>

## INTRODUCTION

La loi de février 1992 instaure les communautés de communes. Il s'agit de structures intercommunales de projet, et non plus de gestion comme pouvaient l'être les syndicats intercommunaux. Dans le Gard, les premières démarches de création de communautés de communes voient le jour vers la fin des années 90.

Parmi elles, la Communauté de Communes de Valcèzard, située dans le nord-est du Gard, est créée par arrêté préfectoral le 26 décembre 2001. Comme beaucoup d'autres structures intercommunales gardoises, elle choisit parmi ses compétences le tourisme y voyant un nouvel axe de développement économique de son territoire.

En effet, en Europe, le tourisme connaît une croissance soutenue appelée à se maintenir selon l'Organisation Mondiale du Tourisme. Notons que l'Europe est la destination la plus fréquentée au monde et que la France fait partie des pays les plus attractifs.

Selon un rapport établi par la Commission Européenne, un nombre croissant de voyageurs cherchent à découvrir non seulement de nouveaux endroits, mais également de nouvelles formes de tourisme ; ils sont en quête de produits de qualité, d'un tourisme plus écologique et de séjours plus courts mais plus fréquents.

La question qui se pose alors aux élus de Valcèzard est de mettre en place un programme d'actions pour parvenir à un développement durable de leur territoire via cette activité.

L'étude présentée ici a permis d'échafauder les bases nécessaires à la définition d'un tel programme. En effet, elle a permis d'affiner la connaissance générale du territoire, de prendre contact avec les différents acteurs locaux, d'identifier les demandes existantes et de réfléchir à divers projets.

Après avoir présenté le contexte général de l'étude et la démarche adoptée, le présent rapport fait état du diagnostic de territoire réalisé, puis propose les bases d'un schéma de développement touristique. Enfin, dans une dernière partie, il présente les difficultés rencontrées, les limites de l'étude et quelques perspectives, suite logique de ce travail.



## **PARTIE 1 : CONTEXTE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE**

Fig1 : Localisation de la Communauté de Communes de Valcèzard



# I. PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VALCÈZARD

## A. PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

### **1- Territoire**

La Communauté de Communes de Valcèzard, créée le 26 décembre 2001, regroupe actuellement 16 communes : Aiguèze, Carsan, Cornillon, Goudargues, La Roque sur Cèze, Laval St Roman, Le Garn, Montclus, St André de Roquepertuis, St Christol de Rodière, St Gervais, St Julien de Peyrolas, St Laurent de Carnols, St Michel d'Euzet, St Paulet de Caisson, Salazac (cf. annexe 1 : carte du territoire).

Ces 16 communes se situent entre les vallées de l'Ardèche et de la Cèze au nord-est du département du Gard en Languedoc-Roussillon (cf. fig1 : localisation du territoire d'étude page ci-contre).

Afin de préciser sa localisation, il est important de signaler que ce territoire se situe à la limite des départements de l'Ardèche, de la Drôme (région Rhône-Alpes) et du Vaucluse (région PACA). Il existe donc de nombreuses interactions de ce territoire avec d'autres découpages administratifs.

Les principales caractéristiques de ce territoire sont les suivantes :

- climat méditerranéen ;
- milieu rural : la plus grosse commune ne compte que 1600 habitants ;
- important massif forestier au centre du territoire avec une hêtraie atypique : la forêt de Valbonne ;
- présence de deux rivières : Cèze et Ardèche.

### **2- Population** (cf. annexe 2 : données INSEE)

Ce territoire correspond à une superficie de 22080 ha pour une population de 8395 habitants selon les chiffres les plus récents (8274 habitants d'après le recensement de 1999).

Il est soumis à une forte pression démographique avec une augmentation de population de +13% entre 1990 et 1999 contre seulement 6,5% pour le Gard.

Cette pression ne s'exerce pas de la même façon sur l'ensemble du territoire. En effet, certaines communes de par leur localisation et/ou leur dynamisme sont plus attractives pour les migrants actifs. Ce sont notamment les communes situées le long de la D980 entre Bagnols sur Cèze et Goudargues et les communes proches de Pont Saint Esprit à savoir Carsan et Saint Paulet de Caisson. En effet, ces communes bénéficient d'un cadre de vie rural appréciable, tout en se situant à proximité des principales villes du secteur (Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit), sources de services, d'emplois...

Cette pression démographique s'accompagne d'une forte pression immobilière. En effet, face à un marché du logement très tendu sur Bagnols sur Cèze, le développement du périurbain s'étend en tâche d'huile à partir de l'axe routier principal. Sur le territoire de Valcèzard, plus de 90 logements se sont construits chaque année entre 1990 et 1999. Beaucoup de communes ne disposent plus de zones urbanisables dans leur PLU (Plan Local d'Urbanisme, ex-POS : Plan d'Occupation des Sols).

Les communes situées plus en retrait et ayant conservé un caractère authentique, subissent une hausse importante du marché immobilier liée au développement de résidences secondaires avec une forte pression des étrangers (4 acquisitions sur 10). En 1999, les résidences secondaires représentaient 22,3% des logements du territoire.

### **3- Economie**

Malgré une forte diminution du nombre d'exploitations au cours des dernières années (-36,6% entre 1988 et 2000 : source AGRESTE), l'économie de ce territoire est avant tout agricole. La viticulture, avec le classement de la plupart des terrains en Côtes du Rhône d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), est l'activité dominante de ce territoire. Les plantations de fruitiers (cerisiers, abricotiers...), bien que moins nombreuses, sont également très présentes. Par contre, la lavande et l'olivier qui occupaient autrefois une place importante sont aujourd'hui résiduels.

En ce qui concerne l'élevage, il a fortement diminué et il ne reste que quelques éleveurs sur le territoire. Enfin, l'apiculture tient une place non négligeable avec une dizaine de producteurs locaux de miel et produits dérivés.

Parallèlement, un certain nombre d'entreprises (entrepreneurs de travaux, artisans divers...) et de commerces se sont développés sur le territoire. En ce qui concerne leur implantation, on remarque une organisation sous forme de deux pôles : un pôle au nord autour de St Julien de Peyrolas et St Paulet de Caisson et un pôle au sud autour de Cornillon et Goudargues. Les principaux secteurs d'activité développés sont : la construction (26%) et les services (services aux particuliers : 12%, hôtels/restaurants : 19% et commerces : 17%).

Enfin, même si l'industrie n'a pas sa place sur ce territoire, il est important de souligner que les usines nucléaires de la vallée du Rhône constituent l'un des premiers employeurs de la région.

Dans cette zone du Gard Rhodanien, l'emploi est un thème sensible. En effet, le taux de chômage se situe aux alentours de 12,5 % et la fermeture de certains sites industriels pourrait aggraver la situation.

C'est pourquoi, dans un souci de développement local, il est nécessaire de se poser la question de la création de nouveaux emplois. La Communauté de Communes de Valcèzard a donc décidé à travers sa compétence de développement économique de s'intéresser à l'activité touristique.

En effet, cette activité peut constituer une ressource économique intéressante et générer de nouveaux emplois. Sur l'ensemble du département du Gard, l'impact économique du tourisme est évalué à 915 millions d'euros de chiffre d'affaires et près de 14000 emplois directs et induits (cf. annexe 3 : caractéristiques du tourisme gardois).

Notons que cette activité existe déjà sur le territoire comme le montre le nombre imposant de résidences secondaires (22,3% des logements contre 13,3% dans le Gard), l'existence d'un office de tourisme et d'un certain nombre d'hébergements touristiques.

D'autre part, la localisation de la Communauté de Communes de Valcèzard est très favorable au développement d'un tourisme de proximité. En effet dans un rayon de 100 km autour de son territoire se trouvent plusieurs villes importantes : Nîmes (133 400 hab), Avignon (85 900 hab), Valence (64 300 hab), Arles (50 500 hab), Alès (39 300 hab), Montélimar (31 300 hab), Orange (28 000 hab), Carpentras (26 100 hab). On peut y rajouter dans un rayon un peu plus vaste, Aix-en-Provence, Marseille et Montpellier à environ 1H30 de route par l'autoroute. Il serait donc intéressant de développer des produits tournés vers cette clientèle de proximité.

## B. ORGANISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VALCEZARD

(cf. annexe 4 : statuts de Valcèzard)

### ***1- Compétences***

Il est intéressant de noter que le projet fédérateur à l'origine de cette structure concernait initialement le massif forestier de Valbonne dans un but de préservation et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, d'éducation à l'environnement et de coordination des activités de pleine nature. Ce projet impliquait alors 9 communes.

La structure ainsi créée s'est ensuite élargie à 16 communes et s'est dotée des compétences suivantes :

#### Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace :
  - Participation à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Bagnols sur Cèze.
  - Constitution de réserves foncières liées à la protection environnementale et architecturale.
- Développement économique :
  - Aménagement, gestion et entretien des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt communautaire : sont d'intérêt communautaire les zones à créer.
  - Développement et promotion du secteur touristique.
  - Développement de l'hébergement touristique par la création et la réhabilitation de bâtiments.

#### Compétences optionnelles

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
  - Préservation des espaces naturels sensibles,
  - Assainissement : contrôle des assainissements autonomes,
  - Mise en valeur du patrimoine classé ou non classé : mise en lumière...

### ***2- Fonctionnement***

Afin de répondre aux compétences qui lui sont propres, la Communauté de Communes est organisée en plusieurs commissions : finances, évaluation des charges transférées, communication, SCOT, tourisme, patrimoine, environnement, assainissement autonome. Toutes les communes sont représentées au sein de chaque commission.

Le pouvoir de décision est assuré par le conseil communautaire composé de 4 délégués de chaque commune. Le bureau qui compte 16 membres (1 président et 15 vice-présidents) prend les décisions relatives à la gestion courante.

Actuellement, la Communauté de Communes n'emploie qu'une secrétaire à mi-temps. Il n'y a donc personne pour aider les élus dans la conception des projets, le montage des dossiers, le suivi des travaux... Pour l'instant, les élus sont obligés de faire appel à des bureaux d'étude pour chaque projet envisagé. Ce manque de personnel entraîne un manque de dynamisme et une certaine lenteur dans la réalisation des projets.

## C. L'INTERCOMMUNALITE DANS LE GARD

### **1- Syndicats intercommunaux**

Il est important de noter que jusqu'à présent, les démarches intercommunales étaient portées par des syndicats, très nombreux sur le territoire. Nous pouvons citer par exemple :

- le SIVOM de la charte Pont Saint Esprit-Lussan dont les compétences sont la voirie communale, la DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), la préservation de l'environnement, la mise en valeur touristique et l'aide à l'emploi ;
- le SIVOM de développement touristique de la vallée de la Cèze permettant à certaines communes de toucher des dotations touristiques ;
- le SIGARN qui gère la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche ;
- le SITDOM qui a compétence dans le domaine du traitement des ordures ménagères ;
- le Syndicat Ardèche Claire qui s'occupe de la gestion de l'Ardèche ;
- le Syndicat d'aménagement de la vallée de la Cèze et de ses affluents ;
- le Syndicat d'électrification ;
- le SABRE qui a compétence dans le domaine de l'assainissement...

Une réduction du nombre de ces structures serait à envisager afin de clarifier les compétences de chacun et d'éviter des superpositions inutiles. En effet, chacun de ces syndicats correspond à un territoire différent et leurs compétences ne sont pas toujours clairement définies. Le département souhaite d'ailleurs aller dans ce sens en diminuant certaines aides de fonctionnement aux syndicats dont les compétences sont devenues obsolètes avec l'apparition des communautés de communes.

### **2- Communautés de communes**

Les Communautés de Communes ont été créées par la loi de 1992. Ces EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre sont des intercommunalités ayant pour finalité l'élaboration d'un projet de territoire partagé et solidaire.

Dans le Gard, ces structures qui couvrent à présent la quasi totalité du département (cf. annexe 5 : carte des EPCI à fiscalité propre), sont récentes puisque les premières démarches n'ont débuté que vers la fin des années 90. De ce fait, leur activité est encore faible par manque de personnel et d'expérience. De plus, la superposition de structures intercommunales ayant des compétences proches rend souvent difficile l'élaboration de projets.

### **3- Pays**

Jusqu'à présent, aucune démarche de Pays n'a été engagée sur ce territoire. Toutefois, en raison de leur économie rattachée à la vallée du Rhône, la plupart des communes ont le sentiment d'appartenir à un territoire plus vaste : le Gard Rhodanien. Elles ont d'ailleurs participé à la "charte d'initiative locale du Gard Rhodanien". Cette charte née en 2000 de la dynamique créée par la mise en place du Programme Local pour l'Environnement et l'Emploi accompagnant la réalisation d'une ligne électrique à 400000 volts a permis de fédérer des projets en faveur de la valorisation du patrimoine et de l'emploi. Un certain nombre d'études et de projets ont pu se développer dans ce cadre, mais cette initiative semble s'essouffler à présent.

Par contre, s'agissant du tourisme, le territoire de Valcèzard fait partie de la destination " Vallée de la Cèze" selon le découpage du Gard réalisé par le CDT (Comité Départemental du Tourisme) pour le nouveau schéma de développement touristique départemental. Notons que l'étroite bande de communes gardoises voisines reliant Pont Saint Esprit à Bagnols sur Cèze fait partie quant à elle de la destination "Vallée du Rhône". Ce découpage surprend lorsque l'on

considère les fortes interactions qui existent entre le territoire de Valcèzard et les villes de Pont-Saint-Esprit et Bagnols-sur-Cèze :

- ces villes sont les principales portes d'entrée sur le territoire (interactions nécessaires pour la signalétique touristique) ;
- ce sont également les principales sources de commerces et de services.

#### ***4- Tendances actuelles***

Il est intéressant de noter que les communautés de communes sont aujourd'hui considérées comme l'échelon le plus pertinent pour assurer le portage des projets. Toutefois la volonté de l'Etat est de mettre en place à un échelon supérieur des entités territoriales cohérentes (bassin de vie, d'emploi...), les pays, au niveau desquelles sont élaborés les projets de territoire.

Le pays doit être un échelon de concertation et de mise en cohérence des actions des différentes communautés de communes afin d'assurer le développement du projet de territoire, la maîtrise d'ouvrage restant à la charge des communautés de communes. Le champ d'action de ces communautés de communes devrait d'ailleurs s'accroître assez rapidement avec une augmentation des transferts de compétences de la part des communes.

Au sein de ce système, la place occupée actuellement par les syndicats intercommunaux est vouée à diminuer fortement. En effet, cette superposition de structures engendre des difficultés de gestion puisque chaque syndicat correspond à un territoire différent et que les différentes structures intercommunales ont des compétences qui se chevauchent. Par souci d'économie, une réduction du nombre de structures s'avère donc indispensable.

## II. PRÉSENTATION DE LA PROBLÉMATIQUE DU STAGE

### A. CADRE DE L'ETUDE

#### **1- Définition du sujet**

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes de Valcèzard a souhaité que je réalise une étude sur les possibilités de développement touristique de son territoire. La demande formulée par le président de la Communauté de Communes consistait en l'élaboration d'un programme d'actions permettant un développement touristique durable de ce territoire, en s'appuyant principalement sur ses richesses environnementales (culturelles et naturelles).

#### **2- Enjeux de l'étude**

La Communauté de Communes de Valcèzard, récemment créée, ne dispose pas encore d'un projet de territoire. Le cadre administratif de cette structure étant enfin mis en place, il convient d'engager une réflexion sur ce territoire afin de déterminer les orientations de développement à privilégier et de mettre en place un projet global de territoire.

Cette étude pourrait donc constituer le volet tourisme d'un projet plus global. Il est donc essentiel de ne pas négliger les interactions qui pourraient exister avec d'autres secteurs d'activités : agriculture, artisanat, commerce...

Le développement souhaité doit s'inscrire dans un cadre de développement durable. Il est donc nécessaire de prendre en compte les trois composantes :

- économiques (évaluation de l'offre et de la demande, interactions avec les autres secteurs économiques...);
- sociales (emplois induits par le développement généré, évolution du cadre de vie...);
- environnementales (impact des projets proposés sur l'environnement local).

#### **3- Démarche adoptée**

Afin de répondre à cette demande, j'ai choisi d'appliquer une démarche de projet classique : réalisation d'un diagnostic de territoire, définition des objectifs et orientations en concertation avec les élus, puis élaboration des projets (montage de dossier, définition des moyens à mobiliser...). C'est cette démarche qui va être détaillée à présent.

Faute de temps, il m'était impossible d'aboutir à des projets chiffrés. Des propositions de projets ou des pistes ont toutefois été étudiées et sont proposées dans le présent rapport.

### B. REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Afin de réfléchir à un programme d'actions cohérent, il était indispensable de réaliser un diagnostic de la situation actuelle, c'est-à-dire d'évaluer la pertinence du développement touristique de cette zone en déterminant les atouts et les handicaps du territoire.

Une fois cette première étape réalisée, il fallait identifier les demandes des professionnels du tourisme et de la clientèle touristique existante, afin de proposer des aménagements répondant à leurs besoins et à leurs attentes.

Pour amener des éléments de réponse à ces interrogations, j'ai choisi de procéder de la façon suivante.

### ***1- Rencontre avec les élus et partenaires techniques***

Tout d'abord, il m'est apparu essentiel de rencontrer l'ensemble des élus locaux afin qu'ils précisent leurs attentes par rapport à mon stage. D'autre part, ces rencontres organisées sous forme d'entretiens avaient pour but de faire un premier recensement des atouts et faiblesses de chaque commune, des études existantes concernant le territoire et des personnes ressources à contacter par la suite.

Dans un second temps, j'ai contacté un certain nombre d'acteurs locaux (associations, office de tourisme, professionnels du tourisme) et de partenaires techniques (Conseil Général, CDT, DIREN, ONF, DDAF) impliqués dans le développement de ce territoire. Ces entretiens m'ont permis de regrouper des données techniques concernant les contraintes liées au territoire (risque incendie, espaces naturels protégés) et d'identifier des interlocuteurs privilégiés pouvant apporter un appui technique ou financier à la Communauté de Communes dans différents domaines.

Parallèlement, afin d'affiner ma connaissance générale du territoire, je me suis attachée à constituer des bases de données sur la population, les activités économiques, l'offre touristique... et un SIG (Système d'Information Géographique) regroupant les différentes informations cartographiques existantes.

### ***2- Réalisation d'enquêtes***

Afin de compléter ces données, il était essentiel de réaliser des enquêtes auprès des touristes et autres utilisateurs du territoire, afin d'évaluer les besoins et les attentes du public. Etant donnée la période de stage, il ne m'a pas été possible d'interroger directement les touristes de haute saison : j'ai donc choisi de réaliser une enquête auprès des propriétaires d'hébergements touristiques et une enquête auprès des touristes de basse saison.

L'éventualité d'une enquête auprès des habitants a été écartée faute de moyens et de temps. Les discussions avec les élus (représentants des habitants) et des rencontres avec un certain nombre d'associations m'ont cependant permis de me faire une idée des attentes des habitants du territoire.

Enfin, il avait été envisagé d'enquêter auprès de certains publics plus particuliers : scolaires, maisons de retraite... afin d'évaluer leurs attentes et de proposer des projets y répondant. Ces enquêtes n'ont finalement pas eu lieu. Il a été décidé que les projets envisagés pour ces publics plus spécifiques feraient l'objet d'études de marché au cours desquelles ces publics seraient interrogés.

## **C. DEFINITION D'UN SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

### ***1- Définition des objectifs et orientations***

Une fois le diagnostic effectué, les principaux résultats ont été présentés aux élus et ont servi de base à une réflexion concernant les objectifs à atteindre à travers le développement touristique.

Le diagnostic a en effet révélé des atouts sur lesquels asseoir ce développement selon différentes orientations possibles et certains handicaps ou dysfonctionnements face auxquels il convient de réagir. La compilation de ces résultats a permis d'identifier un certain nombre d'enjeux liés à cette activité.

La réflexion menée a conduit à la hiérarchisation de ces enjeux et à la définition des objectifs prioritaires correspondants. Des orientations ont également été choisies afin de définir une image touristique de ce territoire.

Une fois cette phase achevée, il m'a été possible de travailler sur des propositions d'actions répondant aux objectifs fixés.

## ***2- Une série de préalables***

En liaison avec la commission tourisme et le bureau de Valcèzard, des réflexions ont été engagées afin de lever les handicaps décelés. Il s'agit donc de projets concernant des thématiques très variées.

Ces projets ont été plus ou moins approfondis et seront présentés assez succinctement dans le présent rapport. Il s'agit toutefois de préalables nécessaires à la bonne structuration du schéma de développement touristique.

## ***3- Propositions de projets concernant l'orientation principale***

Enfin, des propositions de projets concernant l'orientation principale de développement retenue par les élus ont été étudiées. Elles sont issues des entretiens avec les élus réalisés en début de stage, des enquêtes effectuées auprès des touristes de basse saison ou encore des rencontres avec certaines associations ou prestataires de service.

Les propositions qui ont suscité le plus d'intérêt de la part des différents acteurs rencontrés ont donné lieu à une réflexion plus approfondie. Quoiqu'il en soit un travail conséquent est encore à fournir afin de réaliser l'évaluation financière de ces projets, le montage des dossiers et les plans de financements.

## **PARTIE 2 : DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

Un diagnostic de territoire :

- décrit un état : présente la situation actuelle du territoire, ses forces et ses faiblesses à l'instant de l'étude ;
- s'inscrit dans un processus : recense les opportunités et les contraintes qui seront à prendre en compte dans l'élaboration des actions à entreprendre sur ce territoire.

Il permet de faire émerger les enjeux liés à ce territoire. Ces enjeux, une fois hiérarchisés, permettent de définir une stratégie de développement local et d'aboutir à des propositions d'actions tenant compte des opportunités et contraintes révélées.

Il s'agit d'un préalable nécessaire à la définition d'un projet de territoire cohérent.

# I. RENCONTRES AVEC LES ÉLUS ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES

## A. LE TRAVAIL EFFECTUE

### ***1- Entretiens avec les élus des 16 communes***

Afin de bien cerner la demande et de prendre connaissance des acteurs qui animent ce territoire, j'ai choisi d'aller à la rencontre des élus des différentes communes. Munie de la fiche d'entretien présentée en annexe 6 me servant de base de discussion, je souhaitais recenser un certain nombre d'informations :

- quelques informations concernant la commune et la personne rencontrée ;
- les points forts et les points faibles de chaque commune en ce qui concerne l'accueil du tourisme ;
- les projets touristiques en cours ;
- les suggestions de projets communaux ou intercommunaux ;
- les partenaires locaux (publics ou privés, professionnels du tourisme ou associations...) à solliciter ;
- les éventuelles études déjà réalisées sur le secteur à consulter ;
- les attentes des élus par rapport à ma mission de stage.

En dehors des informations liées au tourisme, ces entretiens m'ont permis d'évaluer comment est perçue la Communauté de Communes par les élus, un facteur essentiel dans la constitution d'un projet de territoire.

### ***2- Recherche bibliographique***

Parallèlement, j'ai recherché les différentes études ayant été menées dans ce secteur. Elles sont assez nombreuses sur la vallée de la Cèze (études architecturales, paysagères et environnementales), mais presque inexistantes sur le reste du territoire. Les conclusions des différentes études que j'ai pu consulter restent souvent trop théoriques pour être directement utilisables.

Toutefois, une étude en cours sur les sites classés du territoire commanditée par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) devrait apporter des éléments intéressants quant à la valorisation de ces sites. J'ai donc rencontré M NEGRE qui mène cette étude, afin de disposer de ses données pour la suite de mon travail.

### ***3- Rencontres avec certains partenaires techniques***

Enfin, j'ai contacté divers acteurs locaux et partenaires institutionnels impliqués dans le développement du tourisme sur cette zone ou souhaitant s'y intéresser. Ces entretiens m'ont apportés des informations importantes concernant :

- les contraintes techniques à prendre en compte dans les différents projets qui pourront se mettre en place ;
- les relations possibles entre les différentes collectivités locales ;
- les attentes et projets de certains acteurs locaux ;
- les "personnes ressources" à contacter par la suite lors de l'élaboration de certains projets.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des personnes contactées au cours de cette phase du diagnostic.

TAB1 : Liste des acteurs locaux et partenaires techniques contactés

Organisme	Personne rencontrée	Motif
ASVMT	Daniel MICHEL Attaché culturel	Projets de développement touristique et culturel de la Chartreuse de Valbonne (l'association en est propriétaire)
CDT	M REZZA et M VERDIER Directeur et Président	Liens pouvant être établis avec le schéma de développement touristique départemental
Conseil Général	Jean VIDAL 1 <sup>er</sup> Vice-président	Liens pouvant être établis avec la politique départementale
DIREN	Pascale SEVEN Assistante Nature	Recensement et connaissance des espaces protégés existant sur le territoire de Valcèzard
DDAF	M REGAD Chef de la cellule forêt	Prise en compte de la problématique incendie au sein des espaces naturels
ONF	M DESBUY Directeur agence de Nîmes	Orientations retenues par l'ONF concernant la forêt domaniale de Valbonne
	Hervé LLAMAS Frédéric SCHULLER Animateurs Natura 2000	Enjeux du site Natura 2000 de la forêt de Valbonne
	Robert HENRY, Jean-Jacques JAMBON Agents forestiers locaux	Connaissance du terrain et des projets possibles
SIGARN	Emmanuel BUIS Directeur	Discussion autour des compétences respectives des structures / Interactions possibles
SIVOM Pont St Esprit / Lussan	Dominique ALCARAZ Directeur	Discussion autour des compétences respectives des structures / Interactions possibles
Diverses associations locales		Personnes ressources pour d'éventuels projets Attentes des habitants

Les principaux résultats de ces entretiens sont intégrés à la synthèse ci-après.

## B. LES ATOUTS ET HANDICAPS DU TERRITOIRE

### *1- Des atouts touristiques nombreux*

Le territoire de Valcèzard ne constitue pas un site d'exception. Toutefois, l'accumulation d'éléments intéressants rend ce territoire attractif. En effet, à de nombreux **villages pittoresques**, dont certains sont classés, s'ajoutent la proximité des **gorges de l'Ardèche** au nord, la diversité des paysages de la **vallée de la Cèze** au sud et enfin les habitats naturels remarquables du **massif forestier de Valbonne** au cœur du territoire. N'oublions pas la valeur agricole de ce terroir avec le classement de ses vignobles en *Côtes du Rhône* AOC.

Pour les amateurs de culture et de patrimoine, il n'existe pas moins de six sites classés. Il s'agit des villages perchés d'Aiguèze, Cornillon, La Roque sur Cèze et Montclus, du village de Goudargues surnommé "la petite Venise gardoise" et de la remarquable Chartreuse de Valbonne.

A tous ces sites classés, s'ajoute la richesse du petit patrimoine (églises, chapelles romanes, lavoirs, capitelles, dolmens...) qui n'a pas toujours été mise en valeur, mais qui constitue une ressource importante à explorer (cf. fig2 p.21 : Eléments du patrimoine bâti de Valcèzard).

Pour les amateurs de nature, ce territoire rural présente des milieux naturels variés et préservés. En effet, en plus des maquis, garrigues et forêts de chêne vert typiques du sud de la France, on peut y rencontrer des ripisylves abritant des petites plages sauvages, des falaises calcaires en bordure des cours d'eau et, dans le massif forestier de Valbonne, une hêtraie luxuriante accompagnée de bien d'autres richesses naturelles atypiques en milieu méditerranéen (cf. fig3 p.23 : Différentes facettes du milieu naturel sur le territoire de Valcèzard). Cette richesse naturelle n'est pas toujours perçue comme un véritable atout par les élus qui ne songent pas tous à la valoriser.

Ce milieu naturel jusque là préservé offre de nombreuses possibilités de loisirs : canoë et baignade dans les rivières, randonnée, VTT ou équitation en milieu forestier ou en bordure de cours d'eau. Ces loisirs se sont déjà plus ou moins développés, mais il reste à améliorer et structurer l'offre afin de la rendre accessible à un plus large public.

Enfin, la majeure partie du territoire est couverte par différents statuts de protection des espaces naturels (arrêté de biotope, ZICO, ZNIEFF, sites Natura 2000...), ce qui devrait en assurer la préservation. On peut dénombrer la présence de trois sites Natura 2000 : le site du massif du Bagnolais (forêt de Valbonne) au cœur du territoire qui concerne 12 des 16 communes de Valcèzard, le site de la vallée de la Cèze qui traverse toutes les communes du sud du territoire et enfin une toute petite partie du site de la Basse Ardèche qui concerne les deux communes limitrophes de l'Ardèche.

Un autre atout non négligeable de ce territoire est sa richesse en produits du terroir. Le plus réputé sans doute est le vignoble *Côtes du Rhône* AOC qui sculpte le paysage et dont les nombreux vins peuvent être dégustés dans les différentes caves coopératives ou caveaux privés. A cela s'ajoutent diverses autres productions locales : fruits, miel, fromages...

A ce terroir, on peut également associer la richesse de l'artisanat d'art local avec des peintres, potiers, sculpteurs, céramistes... En regroupant ces différentes productions, il serait possible notamment d'organiser des marchés de pays de qualité.

Enfin, notons la présence, au sein de ce territoire, de deux sites touristiques reconnus et très fréquentés :

➤ La **Chartreuse de Valbonne** accueille actuellement entre 10000 et 15000 visites payantes par an. L'ASVMT, actuel propriétaire de ce site, s'est engagé dans une politique de développement culturel et touristique du site avec l'organisation de concerts et d'expositions d'art contemporain. Ce monument historique, à l'architecture intéressante nécessiterait toutefois d'être restauré, mieux aménagé et de bénéficier d'une meilleure promotion afin d'augmenter son attractivité. En effet, la qualité des visites proposées n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait espérer dans un tel monument (cf. fig4 p. 25 : La Chartreuse de Valbonne, un site majeur avec ses forces et ses faiblesses).

➤ Les **Cascades du Sautadet**, site naturel à la géologie remarquable avec ses marmites bouillonnantes, reçoit en moyenne 1000 personnes par jour en période estivale (260 véhicules par jour enregistrés en 2002 sur le parking payant de La Roque sur Cèze) (cf. fig5 p. 27 : Les Cascades du Sautadet, un site naturel remarquable mais dangereux). Ce site fait actuellement l'objet d'une réflexion pour sa mise à sécurité puisqu'il est également tristement célèbre par le nombre de ses victimes.

## ***2- Des handicaps notables***

### Un territoire méconnu et inégalement développé

Le territoire de Valcèzard correspond à une région isolée et méconnue du Gard. Elle est absente des cartes de circuits départementaux et n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucun aménagement touristique.

Dans l'ensemble, les communes disent ne s'être jamais investies dans le tourisme faute de moyens financiers. Celles qui se trouvent dans les zones les plus attractives ont connu un développement touristique spontané, non organisé, et dont elles ne profitent pas. Au contraire, elles en subissent uniquement les effets négatifs auxquels il leur faut répondre avec des moyens restreints : problèmes de circulation et de stationnement en période estivale, problème de mise à sécurité de certains sites (principal problème : les cascades du Sautadet), insuffisance des stations d'épuration et des réservoirs d'eau par rapport à la population estivale, développement important du marché des résidences secondaires créant une forte pression sur l'immobilier.

Le tourisme déjà existant doit donc être structuré afin que son développement assure des retombées économiques pour les communes concernées.

De plus, le tourisme existant sur le territoire n'est pas homogène. Il existe trois secteurs fortement différents : la vallée de la Cèze, la vallée de l'Ardèche et la zone de collines intermédiaire. Les communes situées en bordure de l'Ardèche ne voient pas quel intérêt elles auraient à travailler en partenariat avec celles de la vallée de la Cèze en matière de tourisme, les Gorges de l'Ardèche ayant une réputation bien plus reconnue. Enfin, les villages plus retranchés dans les collines se sentent un peu laissés pour compte et ne voient pas leur intérêt en matière de tourisme. « Ici, c'est pas comme dans la vallée de la Cèze ! » m'a-t-on dit plusieurs fois.

### Hébergement et restauration

En ce qui concerne l'hébergement touristique, beaucoup d'élus signalent le manque d'hôtels et de locations, ainsi que l'absence de structure permettant d'accueillir des cars.

Un recensement plus précis de l'offre a permis de nuancer ces affirmations (cf. recensement de l'offre d'hébergement tab2 p 37). En effet, seule l'offre hôtelière est réellement faible avec, cette année, la fermeture d'un hôtel de Goudargues. L'accueil de cars ne constitue pas forcément une priorité en raison de l'absence de circuits touristiques permettant de retenir les touristes plus d'une demi-journée sur le territoire. Cependant, les projets d'accroissement de la capacité hôtelière de la Chartreuse de Valbonne pourraient pallier ce manque assez rapidement.

Quant à la restauration, certains élus estiment que l'offre est insuffisante principalement en basse saison. Même s'il est vrai que beaucoup de restaurants sont fermés en basse saison, le principal problème est un manque de promotion manifeste de l'existant.

### Signalisation et information

Un autre problème soulevé est celui de la signalisation, en général mauvaise, parfois même inexistante, à tous les niveaux, depuis la signalisation des villages jusqu'à celle des monuments, des sites intéressants ou des sentiers. Notons également l'absence d'un système de signalétique commun à l'ensemble du territoire (balisage des sentiers, indication des sites à visiter ou des sites d'accueil) et en parallèle, le développement d'un système de signalisation sauvage des restaurants, hébergements et ventes de produits à la ferme qui défigure le paysage (cf. fig6 p. 31 : Points noirs paysagers repérés le long de la départementale D980).

L'étude de M. Nègre souligne également l'absence d'entrées clairement identifiées sur le territoire, une circulation difficile à travers celui-ci et un problème de stationnement. Il est vrai que les liaisons nord-sud sont assurées par des petites routes étroites et mal entretenues et que les indications y sont assez limitées. Les parkings quant à eux, sont peu nombreux et de capacité limitée, ce qui crée des difficultés en été.

A ceci, s'ajoute un problème d'information de la clientèle touristique. En effet, actuellement, il existe très peu de dépliants ou de plaquettes d'information et ils ne concernent

que des zones restreintes du territoire (commune, monument...). Il n'existe aucune carte à vocation touristique concernant l'ensemble de la zone. Les seules cartes disponibles sont les cartes IGN (territoire réparti sur deux cartes) et les topo-guides édités par le SIVOM de la Charte Pont Saint Esprit Lussan (une carte simplifiée par chemin). Enfin, le seul office de tourisme de cette zone est celui de Goudargues tourné exclusivement vers la vallée de la Cèze. Les offices de tourisme de Pont Saint Esprit et Bagnols sur Cèze ne diffusent que très peu d'informations concernant le territoire de Valcèzard.

#### Points noirs paysagers (cf. fig6 p 31)

Très peu de points noirs paysagers ont été signalés par les élus (une décharge sauvage et une ou deux constructions). Toutefois, en circulant sur les routes principales ou en observant le paysage depuis certains points de vue, j'ai pu remarquer un nombre non négligeable de constructions mal intégrées dans le paysage (hangars, entreprises, voire même certaines caves coopératives ou habitations).

L'étude de M. NEGRE confirme ces observations et souligne :

- des implantations banalisant le paysage (constructions citées précédemment) ;
- l'entrée peu engageante sur le territoire par la départementale 980 depuis Bagnols-sur-Cèze (traversée d'une zone d'activité puis d'un "champ de pylônes EDF") ;
- les trop nombreux systèmes de signalisation sauvage le long des routes ou à l'entrée des villages.

#### Fragilité du milieu naturel

Il est important de noter la fragilité des milieux naturels recensés sur ce territoire. En effet, les catastrophes naturelles ne sont pas rares, que ce soit les incendies ou les inondations. Il sera donc nécessaire de prendre en compte ses contraintes dans le cadre des aménagements entraînant une fréquentation du milieu naturel (cf. annexe 7 : carte des contraintes DFCI).

D'autre part, une grande majorité des espaces naturels sont protégés par divers statuts de protection (sites naturels classés, Natura 2000, arrêté de biotope...) (cf. annexe 8 : carte des statuts de protection des espaces naturels). Il conviendra donc de prendre en compte les fragilités de ces milieux afin de concilier les activités touristiques et la protection de ces espaces.

Notons que, en ce qui concerne les sites Natura 2000 du massif du Bagnolais et de la vallée de la Cèze, la rédaction du document d'objectifs n'a pas encore été réalisée. La sensibilité réelle des habitats et espèces protégés, ainsi que les zones à protéger n'ont pas encore été répertoriées. Il faudra donc attendre que ces éléments soient connus (dès l'automne 2003 pour le massif du Bagnolais) pour les intégrer aux projets envisagés en milieu naturel.

### ***3- Un bilan toutefois favorable***

La Communauté de Communes de Valcèzard bénéficie d'atouts suffisants pour envisager le développement d'une activité touristique. Toutefois, il faudra que cette activité prenne en compte les contraintes du territoire, notamment la préservation de l'environnement et les risques incendie.

En effet, il me semble important de rappeler ici la fragilité des paysages et de l'environnement dont nous disposons. Il faudra donc veiller à ce que les aménagements touristiques et économiques, de la vallée de la Cèze notamment, ne viennent pas perturber le paysage lisible depuis de nombreux points de vue. Il faudra également se pencher sur les problèmes de protection DFCI autour des aménagements prévus en forêt.

Enfin, en raison des différents habitats naturels à protéger, il sera nécessaire d'établir un lien avec les documents d'objectif des trois sites Natura 2000 concernant le territoire, afin de ne pas mettre en place des activités touristiques nuisibles à l'environnement.

Ce développement pourra s'appuyer sur le patrimoine naturel et architectural du territoire assez riche comme nous avons pu le constater. D'autres ressources, même si elles n'ont pas été citées par les élus, peuvent également servir le développement touristique, à savoir les produits du terroir et l'artisanat. En effet, dans chaque commune, il existe un certain nombre de producteurs locaux, de commerçants non sédentaires et d'artisans d'art susceptibles de participer à des marchés de Pays.

Toutefois, il faudra bien évidemment remédier à l'ensemble des handicaps décelés afin qu'ils n'entravent pas le développement escompté.

## C. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, SUPPORT DU DEVELOPPEMENT ?

### ***1- La perception de la Communauté de Communes par les élus***

Il me semble important de souligner que près de 70% des élus ne comprennent pas vraiment ce qu'est une communauté de communes. Ils en attendent souvent uniquement le financement de leurs projets communaux avec un type de fonctionnement analogue à celui de la plupart des syndicats intercommunaux, lesquels financent les projets d'une commune différente chaque année.

Environ 50% des élus semblent sceptiques quant à l'utilité de ce type de structure et ne se sentent pas réellement impliqués dans son fonctionnement. Ils attendent de voir ce qui va se passer.

Enfin, certains élus ont peur de perdre leur libre arbitre au sein de leurs communes et préfèrent ne pas dévoiler leurs projets. Il est donc parfois difficile d'obtenir d'eux les informations utiles.

L'ensemble de ces craintes, en général dues à une méconnaissance du fonctionnement des communautés de communes, risque d'entraver l'élaboration du projet de territoire et a posteriori la réalisation des actions prévues. Un effort de communication interne semble nécessaire afin que chacun prenne conscience de ce qu'est une communauté de communes et de la nécessité de travailler ensemble.

### ***2- Des suggestions de projets recueillies***

Les élus semblent vouloir orienter le développement touristique du territoire vers un tourisme vert axé sur la découverte de la nature et du patrimoine. Ils parlent volontiers d'un tourisme familial. Il s'agirait donc de structurer le tourisme existant et non de s'engager dans le développement d'une nouvelle forme de tourisme.

Le directeur du CDT, quant à lui, propose de développer un tourisme haut de gamme, axé sur des produits culturels et destiné à une clientèle à dominante étrangère.

Très peu de communes mènent actuellement des projets de développement touristique. Les quelques projets en cours ou proposés concernent principalement l'aménagement de village, la restauration du patrimoine bâti et éventuellement l'aménagement de sentiers pédestres.

Beaucoup d'élus manquent d'ambition en termes de projets de développement et se disent en dehors des zones touristiques financées par le Conseil Général.

Au cours des entretiens réalisés auprès des élus locaux une série de projets d'intérêt communautaire a été soulevée :

- mise en place d'un Office du Tourisme Intercommunal (OTI) à partir de l'office de tourisme de Goudargues et multiplication des points d'accueil et d'information touristique (Goudargues, Aiguèze, Chartreuse de Valbonne) ;
- mise en place d'un centre de réservation/location pour les gîtes et l'hôtellerie ;
- mise en place de circuits touristiques (voitures, cars...) ;
- réalisation d'un réseau de chemins de randonnée intercommunaux ;
- mise en place d'une signalétique commune ;
- mise en valeur du patrimoine bâti ;
- organisation de visites guidées des villages ;
- création d'une maison de la nature et du bois (structure d'accueil, d'information et d'éducation à l'environnement).

Ces différents projets proposés par quelques élus pourront être intégrés au schéma de développement touristique du territoire.

### ***3- Des partenaires potentiels***

Au fil de mes entretiens, j'ai essayé d'identifier d'une part les partenaires à solliciter afin de bénéficier d'un appui technique ou financier et d'autre part les associations locales susceptibles d'être impliquées dans la mise en place des projets.

J'ai ainsi pu constater que la plupart des élus ne pensaient à solliciter que les partenaires financiers publics classiques (Conseil Général, Conseil Régional, Etat, Europe) et ne savaient souvent pas auprès de quels organismes trouver un appui technique. De plus, la plupart des élus considèrent la Communauté de Communes comme un partenaire financier et non comme le maître d'ouvrage des projets à réaliser. Enfin, il est rare que les élus perçoivent l'intérêt d'impliquer les prestataires de services ou les associations locales dans les projets.

Par ailleurs, une réunion organisée avec les représentants du milieu associatif m'a permis d'identifier des associations susceptibles d'apporter des éléments intéressants sur les thèmes du patrimoine, de l'environnement et des chemins. Ce sont notamment les associations de sauvegarde du patrimoine et de l'environnement et les sociétés de chasse.

Enfin, le CDT, partenaire incontournable en matière de tourisme suggère quant à lui d'établir un partenariat entre Valcèzard et le Pays d'Accueil Touristique (PAT) "Gorges et vallée de Cèze". Ceci permettrait à la Communauté de Communes de bénéficier d'un appui technique de la part du PAT, ainsi que d'un appui financier du département.

## LES ÉLÉMENTS À RETENIR :

- Le développement touristique pourra être basé sur :
  - la richesse environnementale et patrimoniale du territoire ;
  - les produits du terroir et l'artisanat ;
  - la mise en valeur des deux sites touristiques majeurs : la Chartreuse de Valbonne et les Cascades du Sautadet.
- Un certain nombre de handicaps devront être levés de façon à assurer un développement durable :
  - le manque de promotion touristique ;
  - la mauvaise signalisation des villages, sites touristiques et chemins de randonnée ;
  - les difficultés de circulation et de stationnement ;
  - les problèmes de mise à sécurité de certains sites.
- Les projets de développement devront prendre en compte les contraintes environnementales et paysagères.
- Il sera primordial d'établir un climat de confiance au sein de la Communauté de Communes et de parvenir à impliquer l'ensemble des élus dans le développement de ce territoire. Pour cela :
  - des efforts de communication interne sont à entreprendre ;
  - la recherche d'un projet fédérateur impliquant l'ensemble des communes pourrait assurer le rôle de déclencheur (à rechercher parmi les projets déjà proposés par les élus).
- Lors de l'élaboration des projets, il sera important de prendre contact avec les associations locales et autres personnes ressources du territoire.
- Un travail sera à mener afin d'établir des liens avec les organismes institutionnels et consulaires pour pouvoir bénéficier d'un appui technique et financier.

## II. RÉSULTATS DES ENQUÊTES RÉALISÉES

### A. ENQUÊTE AUPRES DES PROPRIÉTAIRES D'HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

#### *1- Objectifs*

Cette enquête avait pour objectifs :

- une meilleure connaissance de l'offre d'hébergements touristiques (jusque là jamais réellement évaluée) ;
- un aperçu de la clientèle touristique séjournant sur le territoire et de ses attentes (seule une personne interrogée a dit ne pas entrer en contact direct avec sa clientèle) ;
- une évaluation des demandes des propriétaires d'hébergements touristiques ;
- un recensement des atouts et faiblesses du territoire perçus par les propriétaires d'hébergements touristiques.

Le questionnaire présenté en annexe 9 a été conçu de façon à répondre à ces objectifs à travers des questions concernant :

- les hébergements (classement, année de création, capacité d'accueil, période d'ouverture...)
- le type de clientèle, la durée des séjours, les activités pratiquées ;
- l'implication des hébergeurs dans la promotion du tourisme local, leur avis sur des propositions de nouvelles actions ;
- les problèmes et les manques recensés par les propriétaires d'hébergements touristiques et leur clientèle.

#### *2- Population à enquêter*

Le préalable à toute enquête est d'identifier clairement la population à interroger. Il s'agissait dans le cadre de ce travail d'interroger les personnes louant des hébergements touristiques (gîtes, meublés, chambres d'hôte, hôtels, résidences, campings) situés sur le territoire.

Or, aucun inventaire précis de l'offre d'hébergements touristiques n'existait pour ce territoire. Mon premier travail a donc consisté en la réalisation d'une base de données. Pour cela, j'ai utilisé les sources de données suivantes :

- données incomplètes fournies par les communes lors d'un questionnaire réalisé en octobre 2002 par la Communauté de Communes,
- listes d'hébergements fournies par les offices de tourisme,
- site internet de Gîtes de France,
- site internet de Clévacances (Meublés labellisés par le CDT),
- sites internet particuliers.

Cette base de données nous a permis d'avoir une meilleure connaissance de l'offre d'hébergements. Toutefois, il est évident qu'elle n'est pas exhaustive. En effet, les propriétaires de gîtes ou de meublés ayant une clientèle fidélisée ou les propriétaires étrangers sortent bien souvent des réseaux de distribution classiques et ne déclarent pas toujours leurs hébergements. Il est donc très difficile de connaître l'intégralité de l'offre existante. On estime en général que l'offre réelle correspond à une majoration de l'ordre de 15 à 20% de l'offre recensée.

Quoi qu'il en soit, pour la suite de l'étude, je me baserai sur l'offre d'hébergements touristiques recensée :

TAB 2 : Répartition de l'offre d'hébergement suivant les types de structures

Type d'hébergement	Quantité sur le territoire	Capacité d'accueil (lits)	Pourcentage
Hôtels	6	56 ch = 112	2,2%
Résidences	3	138	2,7%
Campings	26	1299 emp = 3897	76,3%
Hébergement collectif	1	35	0,7%
Gîtes communaux	2	10	0,2%
Gîtes de France	42 (18 propriétaires)	210	4,1%
Meublés clévacances	75 (64 propriétaires)	376	7,4%
Meublés non labellisés	52 (49 propriétaires)	208	4,1%
Chambres d'hôte	48 (16 propriétaires)	123	2,4%
Total		5109	100%

*Pour le calcul de la capacité d'hébergement, il a été considéré que*

*1 chambre d'hôtel = 2 lits*

*1 emplacement de camping = 3 lits*

*pour les meublés et gîtes lorsque la capacité était inconnue 1 hébergement = 4 lits*

*pour les chambres d'hôte lorsque la capacité était inconnue 1 hébergement = 2 lits*

Cette offre affiche un déficit important en structures hôtelières. En effet, seuls 4,9% des lits touristiques sont proposés par des hôtels ou résidences, contre 12% sur l'ensemble du département. De plus, les campings occupent une place très élevée, plus de 75% des lits, contre 64% sur le reste du département. Enfin, la part des gîtes, meublés et chambres d'hôte correspond à la moyenne du département. Le seul manque à souligner pour ce type de locations est la très faible quantité d'hébergements de qualité (3-4 épis).

Le tableau suivant (Tab3) révèle que l'offre d'hébergement est la plus forte dans les communes de la vallée de la Cèze (Cornillon, Goudargues, La Roque sur Cèze et Montclus). Viennent ensuite les communes tournées vers l'Ardèche (Aiguèze, St Julien de Peyrolas et St Paulet de Caisson). Ces chiffres s'expliquent par la présence d'au moins deux campings sur chacune de ces communes. Les communes situées plus en retrait dans les collines ou à proximité de l'axe Pont Saint Esprit / Bagnols sur Cèze ont une offre d'hébergement touristique beaucoup plus réduite.

TAB 3 : Répartition de l'offre d'hébergement par communes

Communes	Capacité d'accueil (lits)	Pourcentage de la capacité totale
Aiguèze	363	7,1%
Carsan	4	0,1%
<b>Cornillon</b>	625	<b>12,2%</b>
<b>Goudargues</b>	1130	<b>22,2%</b>
<b>La Roque sur Cèze</b>	551	<b>10,8%</b>
Laval Saint Roman	34	0,7%
Le Garn	159	3,1%
<b>Montclus</b>	678	<b>13,3%</b>
St André de Roquepertuis	348	6,8%
St Christol de Rodières	29	0,6%
St Gervais	27	0,5%
St Julien de Peyrolas	448	8,8%
St Laurent de Carnols	63	1,2%
St Michel d'Euzet	28	0,5%
St Paulet de Caisson	354	6,9%
Salzac	268	5,2%
Total	5109	100%

### 3- Déroulement de l'enquête

Elle s'est déroulée entre février et mars 2003 sous forme d'enquêtes téléphoniques entre 9H et 19H à partir de la base de données préalablement constituée. Les propriétaires étrangers et ceux dont les coordonnées étaient incomplètes n'ont pas été contactés. 62 enquêtes ont été réalisées, ce qui signifie qu'un tiers des propriétaires recensés ont été interrogés. Les enquêtes se répartissent de la façon suivante :

TAB 4 : Répartition des enquêtes par types d'hébergements

Types d'hébergements	Nombre de propriétaires enquêtés	Nombre de propriétaires	Pourcentage de propriétaires enquêtés
Hôtels	3	6	50%
Résidences	3	3	100%
Campings	11	26	42,3%
Gîtes	12	18	66,7%
Chambres d'hôte	7	16	43,75%
Meublés clévacances	19	64	29,7%
Meublés non labellisés	7	49	14,3%
Total	62	179	34,6%

TAB 5 : Répartition des enquêtes par communes

Communes	Nombre de propriétaires enquêtés	Nombre de propriétaires	Pourcentage de propriétaires enquêtés
Aiguèze	8	13	61,5%
Carsan	1	1	100%
Cornillon	7	20	35%
Goudargues	7	19	36,8%
La Roque sur Cèze	5	13	38,5%
Laval Saint Roman	2	2	100%
Le Garn	2	10	20%
Montclus	4	18	22,2%
St André de Roquepertuis	4	17	23,5%
St Christol de Rodières	1	2	50%
St Gervais	2	6	33,3%
St Julien de Peyrolas	3	8	37,5%
St Laurent de Carnols	3	9	33,3%
St Michel d'Euzet	1	3	33,3%
St Paulet de Caisson	8	14	57,1%
Salazac	4	24	16,6%
Total	62	179	34,6%

Cet échantillon de population enquêtée peut être considéré comme un échantillon représentatif, puisque tous les types d'hébergements sont représentés et que les enquêtes ont été réalisées sur les différents secteurs touristiques existant au sein du territoire.

Il est toutefois vrai que les propriétaires étrangers n'ont pas été enquêtés.

#### **4- Principaux résultats**

##### Saison touristique et taux d'occupation

Face à la question du taux d'occupation des hébergements, les personnes interrogées sont unanimes. La haute saison est très courte et beaucoup d'hébergements n'affichent complet que du 15 juillet au 15 août. Pour le reste de l'année, cela dépend bien sûr du climat, mais aussi du dynamisme de chacun.

D'après les informations recueillies, le taux d'occupation estival moyen tournerait entre 75% et 90% selon les types d'hébergements. En tête de liste, les gîtes et chambres d'hôte, peut-être en raison de leur image d'authenticité préservée. Toutefois le retard des meublés clévacances sur les gîtes peut être dû également à leur plus jeune âge. Enfin, les moins fréquentés sont les meublés non référencés qui annoncent un taux d'occupation estival moyen aux alentours de 65%.

Il m'a été impossible de réunir suffisamment de données pour établir des taux d'occupation moyens sur la basse saison. Ceci dit, vues les périodes d'ouverture pratiquées par la majorité des structures d'hébergement, il semblerait que la basse saison commence avec les vacances de Pâques et les longues fins de semaine de printemps et se termine avec la fin de l'automne. Toutefois, selon les résultats des enquêtes effectuées, les hébergements ne sont que très peu sollicités durant cette période.

### Modes de promotion

La plupart des propriétaires recensés utilisent les réseaux classiques de promotion pour leurs structures d'hébergement, c'est-à-dire :

- les catalogues spécialisés pour les hôtels et campings,
- le réseau Gîtes de France pour les gîtes ruraux et chambres d'hôte,
- le réseau Clévacances pour les meublés et chambres d'hôte,
- les offices de tourisme.

La plupart des professionnels du tourisme (campings et hôtels) ont un site internet. Les propriétaires de gîtes et de meublés sont de plus en plus nombreux à créer leurs sites personnels, en plus d'être référencés sur les sites Gîtes de France ou Clévacances. Il faut dire que ce moyen de communication semble très bien fonctionner et permet de se faire connaître de la clientèle étrangère.

Il convient aussi de signaler l'importance du bouche-à-oreille comme mode de promotion de la plupart des structures de plus de 5 ans. En effet, la clientèle d'habités et les personnes venues par relation constituent plus de 50% de la clientèle totale, quel que soit le type d'hébergements. Les enquêtes effectuées sur d'autres sites de la vallée de la Cèze annoncent même des pourcentages plus élevés (jusqu'à 80%).

### Des propriétaires plus ou moins dynamiques

97% des personnes interrogées font la promotion touristique de la région auprès de leur clientèle par voie orale ou en mettant à leur disposition des brochures. Rares sont les structures mettant à disposition des cartes et topo-guides de la région (sans doute en raison de leur prix), pourtant très appréciés des touristes.

Cette promotion touristique concerne les activités et sites se situant dans un rayon de 100 à 150 km du lieu d'hébergement. En effet, une grande majorité des personnes interrogées signalent que leur clientèle n'hésite pas à partir pour de grandes journées d'excursion. Il est donc important de les informer de l'ensemble des sites à visiter.

Ceci dit, il semble que les propriétaires d'hébergements touristiques fassent plus volontiers la promotion des grands sites alentour que des points forts et activités du territoire. Certains ne connaissent même pas toutes les activités possibles sur le territoire et d'autres avouent n'être jamais allés visiter la Chartreuse de Valbonne. Un effort de communication est sans doute à entreprendre pour faire connaître davantage les sites, activités et animations du territoire.

Pour pallier à ce manque de promotion, il pourrait être intéressant pour Valcèzard d'éditer une carte touristique du territoire indiquant, sur un fond de carte détaillé, la localisation de toutes les curiosités et activités du territoire.

Pour éventuellement améliorer la promotion touristique du secteur, la mise en place d'initiatives du type remise de mallettes touristiques, passeports multi-sites... a été proposée. Parmi les personnes interrogées, 73% se disent prêtes à essayer, à condition que ce soit gratuit. Dans l'ensemble, cela ne leur semble pas une priorité. Plusieurs personnes ont répondu que même si elles mettaient à disposition de leur clientèle les brochures qu'on leur apportait, la promotion du tourisme est du ressort de l'office de tourisme.

Trois solutions leur ont été proposées :

- une mallette touristique présentant l'ensemble des sites à visiter, activités, animations sur le territoire avec éventuellement des coupons de réduction fournis par les prestataires de services ;
- une mallette terroir présentant l'ensemble des producteurs locaux, les marchés, les fermes auberge avec éventuellement quelques échantillons et/ou des coupons de réduction fournis par les producteurs ;
- un passeport multi-sites permettant de visiter les monuments, musées, expositions payantes ou encore de participer à des visites de village à des prix avantageux.

Deux de ces propositions se démarquent ; il s'agit des malles touristiques et terroir. Ceci dit, 30% des personnes enquêtées n'ont pas pu choisir entre ces 3 formules.

Il a également été demandé aux personnes enquêtées si elles proposaient des activités ou des produits touristiques à leur clientèle. Seules trois d'entre elles proposent des produits touristiques qu'elles ont développés pour leur clientèle.

Ceci dit, beaucoup d'hébergements disposent d'une piscine et les campings proposent des activités et animations classiques (ping-pong, pétanque, volley, karaoké...). Certains propriétaires de campings et d'hôtels travaillent en partenariat avec des prestataires de service locaux afin de mettre à disposition de leur clientèle des VTT, des canoës...

Enfin, la mise en place d'un système du type central de réservation à l'échelle du territoire ne semble pas intéresser les personnes enquêtées qui souhaitent conserver la maîtrise totale de leur commerce pour 83% d'entre elles. Les personnes intéressées sont souvent des nouveaux arrivants sur ce créneau qui ne se sont pas encore constitués une clientèle d'habités.

De plus, la majorité des personnes interrogées craignent que cela entraîne de nouveaux frais pour des résultats incertains. Beaucoup signalent que l'office de tourisme ne leur apporte pas de nouveaux clients et ne voient pas comment cette nouvelle structure pourrait leur en apporter.

#### La clientèle touristique et ses pratiques

La clientèle touristique séjournant sur le territoire se compose comme suit :

- 42% d'habités contre 47% dans le Gard et 43% dans la zone 3 qui englobe la vallée de la Cèze.
- 54% d'étrangers contre 34% dans le Gard et 33% dans la zone 3.

*Les éléments de comparaison fournis sont tirés de l'observation du tourisme réalisée par le CDT (chiffres de 2001).*

La durée moyenne des séjours est de 10-12 jours, ce qui correspond à la durée moyenne sur le département du Gard. Elle est assez semblable selon les structures d'hébergement.

En saison, la plupart des séjours ont une durée d'une à deux semaines. Les séjours plus longs sont rares et correspondent plutôt à une clientèle d'habités auprès de gîtes ou meublés.

Des séjours plus courts sont observés principalement dans les campings et hôtels, quelle que soit la saison, ou auprès des gîtes et chambres d'hôte en basse saison avec les fins de semaine prolongées du printemps.

D'après les personnes interrogées, cette clientèle est attirée par le calme (77%). Sont ensuite cités le soleil (45%) et l'attrait du milieu naturel et des paysages ruraux (33%). Enfin, la baignade (23%) et les visites de nombreux sites réputés dans les environs (21%) semblent être des atouts importants.

TAB6 : Activités pratiquées par la clientèle touristique

Activités	Nombre de réponses positives	Pourcentage de réponses positives
Visites	53	88%
Dégustation vin	58	97%
Marchés / foires	58	97%
Fêtes de village	37	62%
Marche, Randonnée	48	80%
Equitation	18	30%
VTT	47	78%
Sports mécaniques	2	3%
Baignade	59	98%
Sport d'eau vive	50	83%

Les réponses apportées par les propriétaires d'hébergement touristique ne permettent pas de déterminer les activités les plus pratiquées. En effet, il est impossible pour eux de quantifier la part de leur clientèle pratiquant chaque activité. Toutefois, il est évident que la clientèle est intéressée par les produits du terroir, les marchés, les promenades de découverte et la baignade. Ces informations sont d'ailleurs confirmées par l'étude menée par le CDT (cf. annexe 3 : caractéristiques du tourisme gardois).

La clientèle touristique de haute saison recherche principalement le calme et le repos et les activités pratiquées sont par conséquent assez paisibles. Les personnes enquêtées ont cité spontanément le repos, la baignade, les marchés et les visites.

Les sites les plus fréquentés par la clientèle touristique sur le territoire sont les gorges de l'Ardèche (frontière nord du territoire) et la vallée de la Cèze avec ses petits villages pittoresques.

En ce qui concerne les gorges de l'Ardèche, les touristes se rendent plutôt sur la rive gauche (côté Ardèche) beaucoup plus aménagée que la rive droite. Le tourisme développé autour des gorges de l'Ardèche ne profite donc pas vraiment au territoire de Valcèzard, même si le village médiéval d'Aiguèze perché en haut de la falaise bénéficie d'une forte fréquentation estivale.

Notons que la Chartreuse de Valbonne a été relativement peu citée (seulement 62% des personnes enquêtées). Certains propriétaires d'hébergements touristiques se refusent même à en faire la promotion en raison de la mauvaise qualité des visites qui rappelons-le sont payantes.

Enfin, la forêt est, selon les personnes interrogées, très peu fréquentée par les touristes en raison des fortes températures estivales. Cette réponse paraît toutefois être en contradiction avec les réponses concernant les activités pratiquées parmi lesquelles ont été largement citées la marche et la pratique du cyclisme.

Il est important de rappeler ici que les touristes aiment aller visiter les sites touristiques réputés se trouvant dans un rayon de 100 à 150km autour de leur lieu de séjour. C'est une des raisons qui attirent la clientèle sur ce territoire. En effet, il offre un lieu de séjour calme à moins d'1h30 de route de sites reconnus comme Nîmes, Avignon, le Pont du Gard, les Gorges de l'Ardèche, les Cévennes, la Bambouseraie d'Anduze, la Camargue...

Toutefois, certains propriétaires signalent que si leurs clients trouvaient plus d'activités à leur goût proche de leur lieu d'hébergement, ils ne feraient pas tant d'excursions hors du territoire.

### Les manques et faiblesses recensés

En termes d'activités sportives, très peu d'activités manquantes ont été signalées, et il s'agissait à chaque fois d'activités bien spécifiques (golf, deltaplane et spéléologie). En effet, il est clair que la clientèle se renseigne à l'avance sur les activités possibles sur son lieu de séjour et sait donc ce qui lui sera proposé.

Toutefois, plusieurs personnes ont indiqué qu'il n'y avait pas assez d'activités culturelles possibles sur le territoire, sans pour autant être capables de préciser quelles activités pourraient intéresser leur clientèle. Seuls deux hébergeurs ont suggéré de mettre en place des stages de poterie, peinture... en partenariat avec les artisans et artistes locaux.

Si les activités sportives de pleine nature déjà existantes sur le territoire semblent suffisantes aux yeux des personnes interrogées, il y aurait visiblement des aménagements à améliorer pour répondre aux attentes de la clientèle. En effet, d'après cette enquête, il existerait des lacunes dans les domaines suivants :

- sentiers balisés avec topo-guides précis ;
- sentiers d'interprétation ;
- circuits VTT ;
- aménagements le long des cours d'eau et de la Cèze en particulier (accès à l'eau, promenades et plages).

Ces suggestions seront à étudier par la suite.

Certains propriétaires ont signalé le manque de points de location de vélos. Ceci dit, nombreux sont ceux qui indiquent que leur clientèle vient souvent avec son propre matériel. Il faudrait donc faire une étude plus approfondie de cette problématique pour savoir si un point de location de vélo pourrait réellement intéresser les touristes. D'autre part, il me paraît important de noter qu'il existe des points de location de vélo à St Martin d'Ardèche, Pont Saint Esprit et Bagnols sur Cèze.

Enfin, d'autres points ont été soulignés de façon spontanée. Ils concernent des thèmes assez variés.

Tout d'abord, les personnes interrogées ont été nombreuses à rappeler l'importance du patrimoine naturel et culturel de la région. C'est à partir de cette richesse que s'est développé le tourisme et il est donc essentiel de la préserver pour assurer un développement durable de ce territoire.

Ensuite, beaucoup jugent la saison touristique trop courte et aimeraient voir se développer le tourisme de hors saison, mais peu d'entre eux sont prêts à s'investir en créant de nouveaux produits touristiques pour attirer la clientèle.

A travers, leurs remarques, les propriétaires interrogés ont également retranscrit des plaintes de leur clientèle, à savoir une mauvaise signalisation des villages et des sites touristiques, le manque de restaurants de qualité à des prix abordables, le manque d'animation de certains villages et les problèmes récurrents d'insécurité et de vols notamment à La Roque sur Cèze. Des remarques imputées généralement à la clientèle étrangère ont aussi été soulevées concernant la saleté des sites naturels.

Enfin, certains propriétaires souhaitent être consultés afin de réfléchir ensemble à l'évolution du tourisme sur le territoire. Il pourrait donc être envisagé de former des groupes de travail ouverts aux professionnels du tourisme.

### Qualité de l'accueil et de l'information touristique :

Il semble que la majorité de la clientèle touristique soit satisfaite de l'accueil dont elle bénéficie dans la région. Toutefois, il est difficile de savoir si l'on peut se fier aux réponses faites dans ce domaine.

Quelques remarques ont été formulées quant aux horaires d'ouvertures des commerces et des offices de tourisme qui sont en général fermés le dimanche (1<sup>er</sup> jour de vacances pour les locations à la semaine). Il a également été signalé que très peu d'efforts sont faits pour l'information vis-à-vis de la clientèle étrangère : l'hôtesse d'accueil de l'office de tourisme ne parle que français, beaucoup de plaquettes d'information ne sont pas traduites...

Enfin, plusieurs personnes se sont plaintes du travail de l'office de tourisme. En effet, elles lui reprochent de ne pas faire assez de promotion pour leurs hébergements, de ne pas être assez dynamique dans la recherche de prospectus à mettre à disposition de la clientèle et de trop se centrer sur le village de Goudargues.

## B. ENQUÊTE AUPRES DES TOURISTES

### *1- Objectifs*

Cette enquête avait pour objectifs :

- une meilleure connaissance des touristes de basse saison ;
- une meilleure connaissance des visiteurs de la Chartreuse de Valbonne (touristes ? habitants ?) ;
- une évaluation des interactions touristiques entre les différents sites du territoire ;
- une évaluation des demandes en termes d'aménagements (sentiers, visites guidées, restauration...).

Le questionnaire présenté en annexe 10 a été conçu de façon à répondre à ces objectifs à travers des questions concernant :

- l'identité des touristes (sexe, âge, profession...);
- leur connaissance du territoire ;
- les activités qu'ils pratiquent durant leur séjour ;
- les aménagements touristiques susceptibles de les intéresser.

### *2- Population à enquêter*

La population à enquêter est vaste : elle correspond à l'ensemble des visiteurs se présentant sur le territoire de Valcèzard durant la période d'enquête. Cette population dans son ensemble est très difficile à appréhender. J'ai donc choisi de restreindre mon enquête à certains sites du territoire.

Les échantillons ciblés par l'enquête ont été : les visiteurs de la Chartreuse de Valbonne, les personnes se rendant à l'office de tourisme de Goudargues, les personnes rencontrées sur le parking des platanes à La Roque sur Cèze et la clientèle de certains campings.

### *3- Déroulement de l'enquête*

Les enquêtes ont été réalisées en différents sites du territoire :

1. La **Chartreuse de Valbonne**, site enregistrant une fréquentation importante même en basse saison. Sur ce site, les questionnaires devaient normalement être distribués aux visiteurs par le personnel de l'accueil. Finalement, en raison du manque de coopération du personnel, les questionnaires étaient en libre distribution à l'accueil avec une affiche expliquant les raisons de cette enquête et une boîte où remettre les questionnaires une fois remplis.

Période d'enquête : 04 mars au 08 mai 2003.

En tout, 87 enquêtes ont été réalisées sur ce site, dont 47 le jeudi 08 mai, date à laquelle j'ai effectué les enquêtes moi-même auprès des visiteurs de la Chartreuse. Ce jour-là, il y avait

une journée portes ouvertes avec un petit marché de Pays, ce qui explique le nombre non négligeable de locaux interrogés.

Notons que les personnes faisant partie de groupes organisés n'ont jamais répondu à ce questionnaire « faute de temps » selon le personnel de l'accueil. En effet, les nombreux groupes organisés qui s'arrêtent à la Chartreuse de Valbonne ne s'y arrêtent que le temps d'une visite guidée et d'une dégustation.

2. L'**office de tourisme de Goudargues**, seul office de tourisme existant sur le territoire. Sur ce site, les questionnaires étaient distribués aux visiteurs par l'hôtesse d'accueil. Seules 26 enquêtes ont été réalisées en raison de la faible fréquentation de l'office de tourisme en cette période de l'année.

Période d'enquête : 24 mars au 12 mai

3. Le **parking "les platanes" à La Roque sur Cèze**. Sur ce site, les enquêtes ont été réalisées par Claire Garcia, emploi jeune chargée du point d'information touristique de la mairie de La Roque sur Cèze. Les enquêtes se sont déroulées sur semaine, les après-midis uniquement. Période d'enquête : 07 au 30 avril (vacances de printemps) en dehors des jours de pluie. En tout, 23 enquêtes ont été réalisées sur ce site.

4. **Quatre campings du territoire** : Les Amarines II (Cornillon), Le St Michelet (Goudargues), Le Peyrolais (St Julien de Peyrolas), Les Acacias (St Paulet de Caisson). Les questionnaires ont été distribués par les gérants des différents campings à leur clientèle. Très peu d'enquêtes ont ainsi pu être réalisées en raison de la faible fréquentation en cette période de l'année et du taux non négligeable de touristes étrangers ne parlant pas français.

Période d'enquête : 01 avril au 11 mai

En tout, 18 enquêtes ont été remplies dans les différents campings.

TAB7 : Bilan des enquêtes réalisées auprès des touristes

Site d'enquête	Nombre d'enquêtes effectuées	Nombre de personnes représentées
Chartreuse de Valbonne	79(+8)	275
Office de tourisme	26	59
Parking de La Roque sur Cèze	23	67
Campings	18	68
Total	146(+8)	469

*Est indiqué entre parenthèses le nombre d'habitants du territoire interrogés.*

En raison des sites sur lesquels s'est déroulée l'enquête, 8 habitants du territoire ont été amenés à répondre. Leurs réponses ne seront pas prises en compte dans le traitement des résultats, puisqu'elles biaisent les résultats d'un certain nombre de questions.

Par contre les réponses des personnes habitant à proximité du territoire de Valcèzard seront prises en compte. En effet, il s'agit là d'une clientèle de proximité qui permettrait de développer le tourisme de basse saison.

Enfin, notons que très peu de touristes étrangers ont été enquêtés. En effet, le questionnaire n'avait pas été traduit en langues étrangères.

#### **4- Résultats**

En raison du faible nombre de réponses par sites enquêtés, les résultats énoncés ci-après n'ont qu'une valeur indicative. Ils seront discutés en fonction des éléments de comparaison disponibles :

- enquête réalisée dans le massif forestier de Méjannes le Clap (commune limitrophe du territoire) au cours de l'été 1999 ;
- enquête réalisée en Pays de Cèze (vallée de la Cèze en amont du territoire de Valcèzard) au cours de l'été 1998.

D'autre part, afin d'obtenir des résultats plus précis, une enquête sera réalisée cet été en partenariat avec le Pays d'Accueil Touristique « Gorges et vallée de Cèze » sur l'ensemble de la vallée de la Cèze. Le CDT apportera un appui technique pour le traitement des données.

#### Peu de tourisme de séjour en basse saison

Cette conclusion déjà établie lors de l'enquête auprès des propriétaires d'hébergements touristiques se vérifie ici. En effet, seuls 30% des visiteurs interrogés en dehors des campings logent sur le territoire. Les autres personnes interrogées n'y font qu'une visite de moins d'une journée.

Ce tourisme d'excursion est lié à un tourisme de proximité assez important. Près de 50% des personnes interrogées en dehors des campings ont moins d'1H30 de route pour se rendre sur le territoire de Valcèzard.

Les 20% restants sont des touristes séjournant quelques temps dans la région, mais en dehors du territoire de Valcèzard. Ils peuvent donc être considérés comme des excursionnistes.

Notons que les études menées sur la vallée de la Cèze en période estivale indiquent un tourisme de séjour prépondérant représentant 80 à 85% des personnes enquêtées. Ces chiffres doivent se retrouver pour partie sur le territoire de Valcèzard en ce qui concerne la période estivale. Toutefois, la situation de ce territoire, proche de grands axes de circulation, entraîne très certainement une fréquentation de type excursionniste plus importante qu'à l'amont de la vallée de la Cèze. Cette hypothèse sera à vérifier lors du traitement de l'enquête prévue pour cet été.

#### Information sur le territoire : qualité et diffusion

Malgré le nombre élevé d'habitues parmi la clientèle interrogée (67%), tous les sites ne leur sont pas forcément connus.

TAB8 : Connaissance des sites d'intérêt touristique du territoire

Sites	Nombre de personnes connaissant ce site	Pourcentage correspondant
Aiguèze	53	36%
Cornillon	68	47%
<b>La Roque sur Cèze</b>	107	<b>73%</b>
Montclus	68	47%
<b>Chartreuse de Valbonne</b>	110	<b>75%</b>
Chapelle Sainte Agnès	17	12%
Forêt de Valbonne	57	39%
<b>Cascades du Sautadet</b>	106	<b>73%</b>
Vallée de la Cèze	80	55%
<b>Gorges de l'Ardèche</b>	102	<b>70%</b>

Ce tableau permet de mettre en évidence des sites pour lesquels l'information et la mise en valeur est insuffisante comme la chapelle Sainte Agnès ou encore le massif forestier de Valbonne. Toutefois, en ce qui concerne le massif forestier de Valbonne, on peut penser que les randonneurs le fréquentant n'ont pas pu être interrogés avec les points d'enquête utilisés.

D'autre part, on peut constater que les sites fortement visités sont les sites les plus référencés dans les guides touristiques, à savoir la Chartreuse de Valbonne, les cascades du Sautadet à La Roque sur Cèze et les Gorges de l'Ardèche.

Enfin, les villages pittoresques du territoire que sont Aiguèze, Cornillon et Montclus ne sont apparemment pas suffisamment référencés dans les guides touristiques et leur promotion n'est pas suffisamment bien assurée localement, puisque même les habitués ne connaissent pas tous les villages du territoire.

### Activités pratiquées

TAB9 : Activités pratiquées par la clientèle touristique

Activités	Nombre de personnes la pratiquant	Pourcentage correspondant
<b>Visites</b>	122	<b>84%</b>
<b>Dégustation de vin</b>	77	<b>53%</b>
<b>Marchés, foires</b>	99	<b>68%</b>
Fêtes de village	67	46%
<b>Marche</b>	98	<b>61%</b>
Equitation	12	8%
Cyclisme	34	23%
Sports mécaniques	6	4%
Baignade	71	49%
Canoë	30	21%

Les principales activités pratiquées par les touristes de basse saison sont les visites (monuments, musées, villages), les marchés, la randonnée et les dégustations de vin. Ces chiffres seraient bien entendu différents en été où les activités de baignade et canoë prendraient une part plus importante.

Les enquêtes réalisées sur le reste de la vallée de la Cèze indiquent que les principales activités des touristes d'été sont le repos (63%), les promenades de découverte (62%) et la baignade (60%).

### Intérêt pour les aménagements ou activités proposés

Les informations tirées de cette partie de l'enquête permettront de fournir une aide à la décision concernant les orientations de développement touristique et plus précisément le type de projets à mettre en place. Toutefois, il ne s'agit pas là d'arguments suffisants à eux seuls permettant de motiver des propositions d'aménagements.

TAB10 : Aménagements en milieu forestier

Aménagements	Nombre de réponses favorables	Pourcentage correspondant
<b>Sentier botanique</b>	84	<b>58%</b>
<b>Sentiers d'interprétation</b>	70	<b>48%</b>
Parcours de santé	44	30%
Circuit aventure	31	21%
Mur d'escalade	17	12%
Circuit moto ou 4x4	12	8%
Pas de réponse	12	8%

Ces informations nous permettent de mettre en évidence que les touristes de basse saison seraient intéressés par des sentiers d'interprétation sur des thèmes variés (botanique, patrimoine, gestion forestière, archéologie...). Il s'agirait donc de mettre en place des circuits courts (1 à 2 heures de marche) en boucle et munis de panneaux d'interprétation.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que de très nombreuses personnes souhaiteraient avoir accès à des sentiers botaniques. Or il en existe déjà un autour de la Chartreuse de Valbonne qui semble bien méconnu. Ce sentier est donc à restaurer et à faire connaître des touristes.

TAB11 : Aménagements permettant de faire découvrir l'environnement local

Aménagements	Nombre de réponses favorables	Pourcentage correspondant
<b>Réseau de sentiers reliant les villages</b>	82	<b>56%</b>
Visites guidées en forêt	42	29%
<b>Visites guidées des villages</b>	75	<b>51%</b>
Circuit autours du vin	40	27%
Pas de réponse	12	8%

Parmi les solutions proposées pour faire découvrir le patrimoine local aux visiteurs, deux ont recueilli un accueil très favorable. Il s'agit du réseau de sentiers reliant les différents villages du territoire et des visites guidées des villages.

Notons que, bien souvent, les personnes interrogées étaient également intéressées par les autres projets proposés.

TAB12 : Aménagements en bord de Cèze

Aménagements	Nombre de réponses favorables	Pourcentage correspondant
<b>Accès à des plages sauvages</b>	63	<b>43%</b>
Plages aménagées	31	21%
Activités aquatiques	23	16%
Pas de réponse	29	20%

Nombreuses sont les personnes n'ayant pas répondu à cette question. Ceci s'explique par la part importante d'enquêtes réalisées à la Chartreuse de Valbonne auprès de personnes ne connaissant pas forcément la vallée de la Cèze.

Au cours des enquêtes que j'ai réalisées moi-même, beaucoup de personnes m'ont fait remarquer que la première chose à faire serait de nettoyer les dégâts causés par les inondations de septembre 2002. En effet, les berges ont été fortement endommagées avec des arbres arrachés, des chemins ravinés et de nombreuses zones jonchées de détrit. Il serait donc souhaitable qu'elles soient pour le moins nettoyées avant la saison touristique.

Enfin, parmi les personnes ayant répondu, il est à noter la forte prépondérance des personnes souhaitant conserver l'aspect naturel de la vallée de la Cèze en se limitant à l'aménagement d'accès à des plages sauvages. Si de tels aménagements étaient réalisés, le problème de la surveillance d'espaces de baignade serait à étudier, la responsabilité du maire étant alors engagée.

TAB13 : Implantation de nouvelles structures de restauration

Type de restaurant	Nombre de réponses favorables	Pourcentage correspondant
Restauration rapide	15	10%
<b>Auberge</b>	88	<b>60%</b>
Restaurant gastronomique	28	20%
Pas de réponse	15	10%

Les personnes interrogées sont largement favorables aux restaurants de type auberge proposant des plats régionaux typiques à des prix abordables, d'autant plus que certains touristes trouvent qu'il n'y a pas suffisamment de restaurants ouverts en basse saison.

Certains visiteurs de la Chartreuse de Valbonne seraient également favorables à la mise en place d'un restaurant gastronomique sur le site. Il est vrai que le site s'y prête bien, mais y aurait-il une clientèle suffisante ?

TAB14 : Aménagements de sites de visite

Aménagements	Nombre de réponses favorables	Pourcentage correspondant
Maison de l'arbre	19	13%
<b>Maison de l'environnement</b>	57	<b>39%</b>
Expositions variées	35	24%
Pas de réponse	35	24%

Un quart des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question et ne semblent donc pas intéressées par des structures de type musée.

Parmi les personnes ayant répondu, c'est la maison de la nature et de l'environnement qui remporte le plus de succès, devant les expositions variées puis en dernière position la maison de l'arbre.

La maison de la nature et de l'environnement a certainement obtenu plus de voix que la maison de l'arbre car elle correspond à une thématique plus large reprenant tous les aspects de l'environnement local, alors que la maison de l'arbre se cantonne à la partie arbre et forêt. En général, les personnes favorables à une maison de l'environnement sont également favorables à une maison de l'arbre.

Enfin, une structure proposant des expositions sur des thèmes variés renouvelées tous les 6 mois à un an a obtenu 25% des réponses. En effet, beaucoup de personnes souhaiteraient avoir accès à des expositions concernant l'histoire locale, l'artisanat... Ce serait donc un sujet à approfondir également.

Enfin, en dehors des aménagements proposés, les personnes enquêtées ont suggéré d'autres aménagements tels que des pistes cyclables ou routes vertes, un complexe sportif, des visites guidées sur les sites archéologiques, des stages culturels ou artistiques.

#### Des points faibles

Les personnes enquêtées se sont plaintes d'un certain nombre de choses :

- la saleté de certains espaces naturels (dont une bonne partie cette année peut être attribuée aux inondations dont les dégâts n'ont été nettoyés que très tardivement) ;
- le manque d'entretien de certains monuments dont la Chartreuse de Valbonne ;
- le manque d'entretien des sentiers balisés et notamment du sentier botanique de Valbonne ;
- le manque d'information concernant les manifestations locales et plus généralement le manque d'animations (concerts, festivals...).

## LES ÉLÉMENTS À RETENIR :

- Les atouts recensés au cours de ces enquêtes sont :
  - le climat ensoleillé ;
  - le patrimoine naturel et culturel ;
  - la présence de cours d'eau : lieux de baignade ;
  - la situation centrale du territoire par rapport à de nombreux pôles d'attraction touristique (Nîmes, Pont du Gard, Avignon, Camargue, Cévennes...).
- Les principaux handicaps recensés au cours de ces enquêtes sont :
  - le manque d'entretien du patrimoine local (notamment de la chartreuse) ;
  - la mauvaise signalisation des villages et sites touristiques ;
  - le manque de promotion des activités et animations locales et le manque de dynamisme de l'office de tourisme ;
  - le manque d'aménagements permettant l'accueil du public dans les espaces naturels et la pratique d'activités de pleine nature ;
  - la saleté de certains espaces naturels.
- On peut distinguer deux clientèles touristiques distinctes :
  - la clientèle de haute saison

Clientèle familiale séjournant une à deux semaines sur le territoire, elle recherche le calme, le soleil et la baignade. Elle pratique plus les promenades découvertes que la randonnée. Enfin, elle apprécie les produits du terroir et souhaiterait avoir accès à des restaurants typiques à des prix abordables. Ses attentes concernent principalement des aménagements en bordure de cours d'eau.
  - la clientèle de basse saison

Il s'agit d'une clientèle composée en majorité d'excursionnistes. Les personnes qui séjournent sur le territoire viennent en visite à la famille ou se ressourcer dans leur résidence secondaire. C'est une clientèle plus active que celle de haute saison et qui apprécie une nature préservée et recherche des activités de découverte de l'environnement local (visites de villages et sentiers de randonnée). Elle souhaite avoir accès à la culture et apprécie également les produits du terroir. Actuellement, les visiteurs de basse saison restent rarement plus d'une journée sur le territoire. Il manque apparemment des restaurants et des animations qui puissent retenir ces personnes sur une journée complète, voire sur une fin de semaine.
- Les propriétaires d'hébergements touristiques souhaiteraient être plus impliqués dans les processus d'élaboration des projets de développement touristique. Un système de concertation serait à mettre en place sur le territoire.
- Des aménagements à envisager :
  - sentiers d'interprétation ;
  - sentiers de randonnée balisés accompagnés d'un topo-guide ;
  - circuits de VTT ;
  - visites guidées des villages ;
  - aménagements des bords de rivières (chemins de promenade, plages surveillées...) ;
  - mise en place d'une structure d'accueil du public du type « maison de l'environnement ».

### III. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

#### A. ETAT DES LIEUX

Les principaux éléments recensés au cours des différentes phases du diagnostic de territoire sont exposés ci-après et ont été représentés de façon schématique sur les cartes présentées p 53 et 55.

##### **1- Atouts**

- un climat ensoleillé ;
- deux sites touristiques reconnus : la Chartreuse de Valbonne et les Cascades du Sautadet ;
- une position centrale par rapport à un certain nombre de sites touristiques réputés (Nîmes, Avignon, les Cévennes, les Gorges de l'Ardèche...) ;
- une nature jusque-là préservée et des paysages très diversifiés ;
- la présence de rivières très recherchées en période estivale pour la baignade ;
- un patrimoine bâti intéressant avec des sites inscrits ou classés (la chartreuse de Valbonne et les villages perchés) et un certain nombre d'éléments de petit patrimoine bien conservés (lavoirs, chapelles, capitelles...) ;
- de nombreux produits du terroir et de l'artisanat d'art à valoriser.

##### **2- Handicaps**

- une mauvaise signalisation de certains villages, des sites à visiter, des sentiers... ;
- une mauvaise information de la clientèle touristique ;
- un manque d'information et de communication entre les communes ;
- des difficultés de circulation et de stationnement en période estivale ;
- un manque de services en hors saison ;
- un manque d'animation dans certains villages ;
- la saleté de certains espaces naturels ;
- le manque d'entretien du patrimoine bâti et notamment de la Chartreuse de Valbonne ;
- l'insuffisance en sentiers d'interprétation et le manque d'entretien des sentiers balisés.

##### **3- Opportunités**

- l'existence d'une structure susceptible de définir un projet de territoire cohérent et d'assurer le portage des projets ;
- l'existence d'associations dynamiques prêtes à s'investir pour la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement ;
- une volonté départementale de développer le tourisme dans ce secteur ;
- une localisation proche de l'autoroute à moins d'1H30 de route de nombreuses villes importantes.

##### **4- Contraintes**

- l'esprit de clocher encore présent qui conduit certains élus à ne pas divulguer toutes les informations concernant leur commune ou à s'opposer à certaines actions ;
- la sensibilité des espaces naturels aux incendies ;

- la préservation des ressources naturelles (liens à établir avec les sites Natura 2000) ;
- la fragilité des paysages lisibles depuis de nombreux points de vue (intégration paysagère des aménagements envisagés) ;
- la nécessité de développer des zones artisanales pour le développement économique du territoire.

## B. ENJEUX DU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### ***1- Les grands objectifs de développement local du territoire***

- Assurer le développement économique de l'ensemble du territoire ;
- Aider l'installation d'entreprises sur le territoire ;
- Permettre la création d'emplois pérennes ;
- Entretien voire améliorer le cadre de vie des habitants.

### ***2- Les principaux axes de la mise en tourisme de ce territoire***

- Assurer des revenus réguliers aux personnes vivant du tourisme et permettre à de nouveaux prestataires de services de s'installer en :
  - augmentant la fréquentation du territoire ;
  - allongeant la saison touristique ;
  - dynamisant le tourisme de basse saison ;
  - touchant de nouvelles clientèles.
- Définir une image touristique du territoire et le faire connaître en tant que destination touristique grâce à :
  - une meilleure organisation de la promotion et de l'accueil des touristes ;
  - des actions de promotion touristique ;
  - l'édition de documents de promotion et d'information ;
  - une signalisation adaptée.
- Assurer la mise en réseau des différents sites touristiques du territoire grâce à :
  - l'amélioration du réseau routier et de la signalisation ;
  - la mise en place de circuits de découverte (à pieds, en VTT ou en voiture) ;
  - une meilleure communication autour des attraits du territoire sur chaque site majeur.
- Proposer un cadre de qualité à travers :
  - la restauration et la mise en valeur du patrimoine ;
  - la préservation de l'aspect d'authenticité des villages et hameaux ;
  - la préservation de l'environnement naturel.
- Proposer des activités et animations répondant aux attentes des touristes par :
  - le développement de produits touristiques et de prestations de qualité ;
  - l'aide à l'installation de nouveaux prestataires de services ;
  - la mise en place de structures d'accueil du public ;
  - le développement d'animations nouvelles en fonction des demandes de la clientèle.

## **PARTIE 3 : SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU TERRITOIRE**

Le schéma de développement touristique d'un territoire doit s'appuyer sur le diagnostic réalisé afin de :

- donner les grandes orientations de développement souhaitées (en s'appuyant sur les atouts décelés) et les objectifs à atteindre ;
- proposer des solutions afin de lever les handicaps décelés, préalables nécessaires à la réalisation de nouveaux aménagements touristiques ;
- proposer des projets de développement touristique (nouveaux aménagements, produits touristiques...).

Les projets de développement touristique présentés dans ce rapport ne concernent que l'orientation principale retenue par les élus. Faute de temps, l'évaluation financière de ces projets n'a pas été réalisée.

## I. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

Grâce aux atouts mis en évidence au cours du diagnostic, plusieurs solutions de développement touristique s'offrent à nous.

Avant de se lancer dans des réalisations de projets en tout genre, il est indispensable de déterminer :

- les objectifs à atteindre en termes de répartition du tourisme dans l'espace et dans le temps, de clientèles visées ;
- les grandes orientations de développement touristique souhaitées : tourisme vert, tourisme culturel, tourisme sportif...

Rappelons ici que les objectifs et orientations à retenir doivent permettre un développement durable du territoire et donc prendre en compte les composantes économiques, sociales et environnementales.

Suite à la présentation des éléments forts du diagnostic, les objectifs et orientations ont été discutés avec les élus au cours de la réunion de bureau du mardi 3 juin 2003 (cf. annexe 11 : Compte-rendu de la réunion du bureau). J'ai choisi de présenter mes résultats et d'engager cette discussion au niveau du bureau car l'ensemble des présidents de commissions sont membres du bureau : l'information devrait donc pouvoir, par leur intermédiaire, circuler au sein des différentes communes et des commissions. Toutefois, une présentation de ces éléments devant le conseil communautaire, suivi d'un éventuel débat et de la validation des objectifs s'imposera par la suite.

### A. CHOIX DES OBJECTIFS

#### *1- Répartition du tourisme dans l'espace*

Actuellement, la fréquentation touristique est loin d'être uniforme sur le territoire. Comme nous l'avons vu au cours du diagnostic, il existe trois zones très différenciées. Les villages les plus attractifs situés le long de l'Ardèche ou de la Cèze (Aiguèze, La Roque sur Cèze, Goudargues...) reçoivent de très nombreux touristes en été, tandis que d'autres villages plus retranchés dans les collines (St Christol de Rodières, Laval St Roman) ou proches de la N86 (Carsan, St Gervais) sont peu visités. Cette répartition du tourisme sur le territoire s'explique par des potentialités différentes, mais aussi par le manque d'engagement de certaines communes.

Aujourd'hui, il convient de se poser la question suivante : souhaite-t-on développer le tourisme sur l'ensemble du territoire ou doit-on au contraire définir dès à présent des zones sur lesquelles le développement économique sera orienté vers d'autres activités ?

#### Développer le tourisme sur l'ensemble du territoire

Bien que certains villages bénéficient de plus d'atouts environnementaux et/ou patrimoniaux que d'autres, l'ensemble du territoire est susceptible d'accueillir des touristes. Il est bien évident que dans ce cas, certaines communes auraient plus un rôle d'hébergement, tandis que d'autres pourraient offrir une panoplie d'activités variées.

Cette solution présente l'avantage de dynamiser l'ensemble du territoire, l'accueil de touristes supposant le développement de commerces et de services. Toutefois, cela implique également des règles d'urbanisme strictes afin de préserver l'âme des villages et des programmes d'intégration paysagère des zones artisanales, en général assez coûteux.

### Ne développer le tourisme que sur une partie du territoire

Il est bien évident que le développement économique de Valcèzard ne peut pas reposer exclusivement sur le tourisme. La cohabitation avec le secteur agricole ne pose à priori pas de difficulté majeure. Au contraire, le tourisme peut représenter une source de revenus complémentaires pour les agriculteurs.

Par contre, le développement de nouvelles zones artisanales causant un impact paysager négatif risque d'être incompatible avec le développement touristique. Or, il s'avère nécessaire de l'envisager. L'intérêt de distinguer dès à présent des zones à fort potentiel touristique de zones susceptibles d'accueillir des entreprises est de limiter les contraintes d'intégration.

Si cette solution était choisie, les communes qui pourraient prétendre à l'accueil de zones artisanales sont celles qui présentent le moins d'attraits et qui se situent à proximité de la N86 (Carsan, St Gervais, St Paulet pour partie).

### Objectif retenu

La volonté des élus est de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire en fonction des potentialités des différentes communes. Certaines communes auront donc plutôt un rôle d'accueil (hébergement et restauration) des touristes, tandis que d'autres proposeront en plus un riche panel d'activités (activités de pleine nature, activités aquatiques, découverte du patrimoine...).

Ceci n'exclut pas l'implantation de nouvelles zones artisanales. Plusieurs sites ont même été proposés et seront à étudier (Carsan, St Gervais, St Julien de Peyrolas, St Laurent de Carnols). Ces zones se situant en bordure des routes départementales assurant l'accès au territoire, il sera nécessaire de veiller à limiter l'impact paysager par des aménagements adéquats.

## ***2- Répartition du tourisme dans le temps***

Actuellement la saison touristique est très réduite. En effet, les fortes fréquentations sont uniquement enregistrées du 15 juillet au 15 août. En dehors de la chartreuse de Valbonne qui enregistre une fréquentation intéressante à partir des vacances de printemps, le territoire connaît une fréquentation faible en basse saison.

Cette répartition du tourisme dans le temps peut évoluer, mais dans quel sens voulons-nous la faire évoluer ? Veut-on simplement structurer l'existant sans chercher à augmenter la fréquentation ? Veut-on augmenter la fréquentation estivale ? Veut-on allonger la période touristique ?

### Structurer le tourisme

La fréquentation touristique est déjà importante en période estivale le long des vallées. Toutefois, elle ne bénéficie pas vraiment aux collectivités en raison du manque de structuration de cette activité économique. En effet, actuellement le territoire héberge des touristes, mais leur propose peu d'activités autres que la baignade. Les touristes dépensent donc leur argent en dehors du territoire.

Un premier pas à franchir, avant même de se poser des questions quant à la répartition du tourisme sur l'année est donc de structurer l'offre. En effet, il est important de réaliser les aménagements nécessaires à l'accueil des touristes et de leur proposer également des activités et des services répondant à leurs attentes. Ceci permettra de retenir les touristes sur notre territoire, afin qu'ils ne le considèrent pas uniquement comme un lieu de villégiature, et de faire vivre des prestataires de services.

### Accroître la fréquentation estivale

La fréquentation estivale, principalement dans le secteur de la vallée de la Cèze, pose des problèmes que nous avons déjà soulignés en termes de circulation et stationnement, de station d'épuration des eaux et de réserve en eau potable. De plus, une augmentation de la fréquentation entraînerait une pression supplémentaire sur le milieu naturel et notamment sur les rivières qui pourrait causer des dommages importants.

Il me semble donc qu'une augmentation de la fréquentation touristique estivale sur ce secteur n'est pas souhaitable. En effet, elle serait mal supportée par l'environnement et elle engendrerait la dégradation de ses ressources. Nous ne serions plus alors dans un système de développement durable.

Seule la zone des collines intermédiaires pourrait prétendre à une plus forte fréquentation estivale. Mais les touristes y séjournant participeraient certainement à augmenter la fréquentation des bordures de la Cèze ou de l'Ardèche et une forte fréquentation des garrigues et forêts de ces collines augmenterait le risque incendie.

### Allonger la saison touristique

L'allongement de la période touristique est une demande forte des hébergeurs, afin de rentabiliser leurs structures d'hébergement. Le climat méditerranéen très favorable le rend possible. De plus, ceci permettrait une meilleure répartition de la fréquentation du milieu naturel dans le temps, la rendant ainsi moins dommageable.

Cet objectif est plus difficile à atteindre que le précédent dans la mesure où il nécessite le développement de produits touristiques adaptés. Toutefois, l'allongement de la période touristique permettrait de pérenniser certaines activités économiques et notamment certains commerces. Cet objectif permettrait donc de répondre à deux enjeux principaux signalés dans le diagnostic : l'assurance de revenus réguliers pour les personnes vivant du tourisme et la création d'emplois.

### Objectif retenu

L'objectif principal retenu par les élus est d'allonger la période touristique et de développer le tourisme en basse saison, cet objectif répondant parfaitement à leur souhait de développement durable.

La volonté des élus n'est pas d'inciter une augmentation de la fréquentation touristique estivale déjà importante, mais de structurer l'offre existante. Seule une augmentation de la capacité hôtelière est envisagée afin de pouvoir accueillir des groupes et donc de pouvoir proposer des circuits (en basse saison notamment).

### ***3- Type(s) de clientèle visé(s)***

Actuellement, il existe deux types de clientèle touristique sur le territoire : la clientèle estivale qui correspond à une clientèle familiale séjournant une à deux semaines et la clientèle de basse saison composée majoritairement d'excursionnistes ne séjournant pas plus d'une à deux journées sur le territoire.

Le CDT propose d'orienter ce territoire vers l'accueil d'une clientèle haut-de-gamme à dominante étrangère en lui proposant une offre culturelle de qualité. Mais quelle est la volonté locale ?

### Clientèle estivale

L'actuelle clientèle est une clientèle à budget moyen selon les différentes enquêtes réalisées sur le secteur. C'est donc une clientèle qui dépensera peu d'argent au cours de son séjour et qui va limiter ses sorties et activités payantes.

Cette clientèle correspond tout à fait à l'offre existante sur le territoire : hébergements à prix réduits (campings et locations 1 à 2 épis) et activités gratuites (baignade dans les rivières, randonnée et VTT).

Afin que les retombées économiques engendrées par ce type de clientèle deviennent intéressantes, il faut être en mesure d'accueillir une forte fréquentation, ce qui est contraire au choix de ne pas augmenter la fréquentation estivale.

L'avantage d'une clientèle haut-de-gamme, comme le préconise le CDT, est d'obtenir des retombées économiques élevées avec une fréquentation limitée. Ceci dit, ce type de clientèle est très exigeant sur la qualité de l'accueil, de l'environnement et des activités et services proposés. Si l'on souhaite s'orienter vers ce type de tourisme, il sera nécessaire d'encourager les hébergeurs à proposer des hébergements de qualité (3-4 épis) avec des services adaptés. De plus, il faudra améliorer l'offre de loisirs (activités culturelles, activités sportives encadrées). Enfin, ce type de clientèle risque d'augmenter la pression immobilière pour le rachat de belles demeures en pierre afin d'en faire des résidences secondaires. Notons également que cette clientèle peut également être visée pour la basse saison.

### Clientèle de basse saison

Afin de développer le tourisme hors saison, il sera nécessaire de cibler de nouvelles clientèles. Peuvent être visées :

- Les retraités : Ils peuvent être intéressés par des séjours organisés avec des visites de villages et monuments, des activités à la carte (randonnée, artisanat, yoga...)...
- Les scolaires : L'éducation à l'environnement est actuellement un thème très à la mode. Il serait donc intéressant, vu la richesse naturelle du territoire de proposer des classes vertes mêlant activités sportives, manuelles et artistiques de découverte de l'environnement ;
- Les personnes handicapées via les instituts médicaux éducatifs (IME) : Ce public pourrait être intéressé par le même type d'activités que les scolaires, adaptées bien sûr à leurs handicaps ;
- Les entreprises : Ces dernières sont souvent à la recherche de sites quelque peu isolés en pleine nature afin d'organiser des séminaires pour leurs employés. Ils recherchent souvent des sites leur permettant de proposer des activités sportives ou de détente à leur personnel.

Il est possible de cibler plusieurs types de clientèles à la fois, mais certaines sont incompatibles en un même lieu. Il faudra donc envisager leur répartition dans le temps et/ou dans l'espace.

Enfin, il est important de rappeler ici que la clientèle de proximité n'est pas à négliger et sera à solliciter en basse saison. En effet, elle pourrait être intéressée par des activités touristiques proposées en fin de semaine hors vacances scolaires et permettrait alors de rentabiliser les équipements réalisés ou de viabiliser les emplois créés.

### Objectifs retenus

En ce qui concerne le tourisme estival, la clientèle visée restera une clientèle familiale.

En revanche, afin de développer le tourisme de basse saison, il faudra envisager de toucher de nouvelles clientèles : scolaires, retraités, séminaires... Des produits spécifiques à leur attention devront donc être développés.

## B. CHOIX DES ORIENTATIONS TOURISTIQUES

Les atouts du territoire autorisent différentes orientations. Elles ne sont pas forcément en opposition, mais il est nécessaire de déterminer une orientation principale. C'est à partir de ce choix d'orientation que sera définie l'image touristique que l'on souhaite donner au territoire de Valcèzard.

Bien entendu, quelle que soit l'orientation principale définie, l'une des orientations secondaires à mettre en place concernera les produits du terroir et l'artisanat local. En effet, c'est un élément très recherché par les touristes (l'observation du tourisme dans le Gard montre que 83% des touristes achètent des produits du terroir pendant leur séjour). Mais la valorisation des produits du terroir ne constitue pas une orientation touristique à elle seule.

### ***1- Tourisme vert***

Tourisme développé en milieu rural, il s'appuie sur un environnement préservé, la mise en valeur du terroir et de la culture locale. Il correspond à une clientèle recherchant le calme et l'authenticité.

C'est un tourisme diffus qui peut être développé en toutes saisons. Il peut s'adresser à différentes tranches d'âge et à différentes catégories socio-professionnelles. Les activités qui y sont associées sont : la randonnée, les visites de villages, les marchés de pays, la découverte de la nature...

Cette orientation touristique suppose la mise en place d'un certain nombre de projets comme, par exemple :

- l'élaboration d'un schéma local de randonnée pédestre, équestre et VTT ;
- l'aménagement d'une structure d'accueil du public type « écomusée » assurant la découverte de l'environnement local grâce à différentes activités ;
- le développement de visites guidées concernant aussi bien le patrimoine bâti que le patrimoine naturel ;
- la restauration et la mise en valeur du patrimoine local ;
- le développement de manifestations événementielles mettant à l'honneur la culture provençale, l'artisanat local et les produits du terroir.

### ***2- Tourisme culturel***

Il s'agit d'un tourisme basé sur la découverte du patrimoine et sur le développement d'activités culturelles et artistiques. Il s'adresse souvent à une clientèle assez ciblée (niveau culturel élevé) et haut-de-gamme.

Ce tourisme peut être développé en toutes saisons grâce à l'organisation de manifestations culturelles. Les activités qui y sont associées sont : les visites de monuments et de villages, les expositions artistiques, les festivals de musique et/ou théâtre...

Cette orientation est un challenge pour le territoire. En effet, la richesse patrimoniale de ce territoire reste tout de même toute relative par rapport aux sites de prestige des alentours comme Avignon, le Pont du Gard, Uzès ou Nîmes. La mise en œuvre de cette orientation serait donc difficile et les résultats incertains. Toutefois, on peut se demander s'il n'y a pas la place pour une manifestation « haut de gamme » ponctuelle ou très spécifique justement liée au patrimoine naturel (autour de Natura 2000 par exemple).

Développer le tourisme culturel suppose la mise en place d'un certain nombre de projets comme, par exemple :

- la restauration du patrimoine et sa mise en valeur ;

- l'organisation d'expositions de qualité ;
- l'accueil de conférences et séminaires ;
- l'organisation de manifestations culturelles (festivals, concerts...) de qualité ;
- le développement d'ateliers de formation/découverte (artistiques, artisanaux, musicaux...).

### **3- *Tourisme détente et loisirs***

Il s'agit d'un tourisme basé sur le développement d'activités sportives et d'animations variées. Il s'adresse à une clientèle jeune et/ou familiale.

Cette forme de tourisme peut être développée durant la belle saison (avril à octobre) et de façon plus massive que les deux précédentes. Les activités qui peuvent y être associées sont : le canoë, la baignade, la randonnée, le VTT, l'équitation, l'escalade...

Cette forme de tourisme est la plus proche de ce qui existe actuellement sur la vallée de la Cèze. Elle pose tout de même un problème en terme de préservation de l'environnement, car elle engendre une forte pression en période estivale sur le milieu naturel, principalement sur les rivières.

Cette orientation touristique suppose la mise en place de projets tels que :

- le développement de nouvelles activités sportives ;
- l'aménagement de plages surveillées en bordure de rivières ;
- l'organisation de nombreuses animations « grand public » en période touristique ;
- l'organisation de manifestations sportives.

### **4- *Orientation retenue***

Le thème qui semble le plus fort aux membres du bureau de Valcèzard est l'environnement au sens large. L'image du territoire sera donc basée sur la nature préservée des sites et le patrimoine bâti local. L'orientation principale retenue est donc le tourisme vert.

Cette orientation suppose qu'il faudra être attentif à l'impact paysager de toute nouvelle construction, qu'il faudra préserver l'aspect et l'âme des villages et que les espaces naturels devront être protégés et entretenus de façon à ne pas gâcher cet environnement.

Le tourisme de détente axé sur la baignade déjà présent sur la vallée de la Cèze sera bien entendu entretenu, mais il ne sera pas développé de façon à ne pas s'orienter vers un tourisme de masse en période estivale.

La culture et le sport ne seront pas écartés, mais il s'agira là d'orientations secondaires plus ou moins développées selon les saisons. Par exemple, des manifestations sportives ou des festivals pourraient être de bons moyens pour faire venir des touristes de proximité en basse saison.

## LES ÉLÉMENTS À RETENIR :

- Les grands objectifs de ce développement touristique sont :
  - un développement réparti sur l'ensemble du territoire
  - un allongement de la saison touristique et le développement du tourisme de basse saison
  - l'accueil de nouvelles clientèles principalement en basse saison
- L'orientation principale de développement retenue est le tourisme vert basé sur la mise en valeur de l'environnement local.

Pour répondre à ces objectifs, divers axes de développement peuvent être identifiés :

- Axe 1 : Structuration de l'offre touristique existante
  - Thème 1-1 : Promotion du territoire
  - Thème 1-2 : Signalisation du territoire et de ses sites touristiques
  - Thème 1-3 : Circulation au sein du territoire
- Axe 2 : Mobilisation des acteurs locaux du tourisme
  - Thème 2-1 : Animation auprès des acteurs du territoire de Valcèzard
  - Thème 2-2 : Recherche de partenariats (PAT, CG...)
- Axe 3 : Développement du tourisme vert
  - Thème 3-1 : Elaboration d'un schéma de randonnée
  - Thème 3-2 : Installation d'un écomusée
  - Thème 3-3 : Animations touristiques (activités de pleine nature libres et encadrées, visites guidées, marchés...) en toutes saisons
- Axe 4 : Développement de l'offre d'artisanat et de produits du terroir
  - Thème 4-1 : Promotion des produits locaux (travail sur l'image, maison de pays...)
  - Thème 4-2 : Organisation de circuits de découverte (méthodes de fabrication et dégustations)
  - Thème 4-3 : Organisation de marchés de pays
  - Thème 4-4 : Aide à l'installation de nouveaux artisans
- Axe 5 : Amélioration du cadre d'accueil
  - Thème 5-1 : Restauration du patrimoine bâti
  - Thème 5-2 : Entretien et préservation des espaces naturels
- Axe 6 : Développement d'un tourisme culturel
  - Thème 6-1 : Organisation de manifestations culturelles (festivals, expositions...)
  - Thème 6-2 : Accueil de conférences et séminaires
  - Thème 6-3 : Mise en place d'activités artistiques (ateliers de formation/découverte)

## II. PROPOSITIONS DE PROJETS VISANT À ELIMINER LES HANDICAPS RECENSÉS

Comme nous avons pu le constater à travers le diagnostic de territoire, il existe actuellement une série de handicaps entravant le développement touristique de cette région. Il est donc indispensable, avant même d'envisager de nouveaux projets et aménagements touristiques, de remédier à ces faiblesses.

Les projets proposés ici pourraient permettre de lever certains handicaps ou du moins d'en limiter les effets. Afin de mieux les visualiser, certaines de ces propositions ont été cartographiées p67.

### A. APPUI TECHNIQUE ET FINANCIER

#### *1- Embauche de personnel compétent*

Jusqu'à présent, les réalisations de la Communauté de Communes de Valcèzard ont été très limitées, faute de personnel. En effet, les élus ne disposent ni du temps ni des compétences nécessaires pour mener à bien l'ensemble des missions de leur Communauté de Communes : élaborer un projet de territoire, définir un programme d'actions, assurer le suivi administratif et juridique des dossiers, assurer le suivi des chantiers, rechercher les financements... C'est pourquoi, il est nécessaire aujourd'hui d'envisager l'embauche d'un agent de développement.

La personne employée devra avoir des connaissances générales d'aménagement du territoire, ainsi que des connaissances relatives aux différentes compétences de Valcèzard. De plus, elle devra être en mesure d'assurer les missions suivantes :

- élaboration d'un projet de territoire ;
- assurer un lien avec les documents d'aménagements du territoire pré-existants ou en cours d'élaboration (SCOT, documents d'urbanisme, documents d'objectifs Natura 2000...);
- définition et suivi d'un programme d'actions (pour chaque domaine de compétences de Valcèzard) ;
- organisation et animation de la concertation relatives aux actions envisagées ;
- montage des dossiers et recherche des financements ;
- suivi des chantiers ;
- relations avec les partenaires administratifs et techniques, collectivités et chambres consulaires ;
- aide à l'installation de porteurs de projet privés.

Vues les missions qui vont lui incomber, cette personne devra faire preuve de très bonnes qualités relationnelles, organisationnelles et d'animation de travail de groupe.

#### *2- Partenariat avec le Pays d'Accueil Touristique Gorges et Vallée de Cèze* (cf. annexe 12 : note concernant la réunion du 19/06/03 avec le PAT)

Le CDT, partenaire incontournable en ce qui concerne le tourisme est en train de revoir son schéma départemental de développement touristique. Dans ce cadre, il propose un découpage du Gard en différentes destinations touristiques organisées autour des principaux pôles d'attraction (Camargue, Nîmes, Uzès – Pont du Gard, Cévennes, Vallée du Rhône, Vallée de la Cèze).

Dans cette perspective, le CDT envisage de soutenir les territoires qui rechercheront les meilleures articulations possibles entre les communautés de communes et les pôles touristiques.

C'est pourquoi le CDT propose un rapprochement de la Communauté de Communes de Valcèzard et du PAT Gorges et vallée de Cèze. En effet, dans le nouveau schéma départemental de développement touristique, les PAT assurent un rôle de relais territorial de la politique départementale. Les communes ou EPCI adhérant à cette démarche bénéficient de ce fait de financements réservés aux projets intercommunaux inscrits dans une démarche de développement concerté.

L'implication de la Communauté de Communes dans ce PAT lui permettrait donc, non seulement de bénéficier d'un appui technique dans la mise en place de sa politique de développement touristique, mais également d'un soutien financier pour la réalisation de ses projets.

Toutefois, les modalités de ce rapprochement restent à définir plus précisément. Pour l'instant, il a été proposé l'adhésion de Valcèzard au PAT (structure associative), mais les missions du PAT sont à préciser et une étude financière reste à mener afin que chacun y trouve son compte.

## B. PROMOTION DU TOURISME LOCAL

### ***1- Office de tourisme intercommunal***

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2003, l'office de tourisme de Goudargues est devenu intercommunal. Il est donc chargé de la promotion touristique de l'ensemble du territoire et non plus seulement des 6 communes du Val de Cèze. Un effort de communication est à entreprendre auprès des propriétaires d'hébergements touristiques, des prestataires de services et des habitants du territoire, afin qu'il puisse assurer au mieux sa mission de promotion et d'information.

De plus, il est important d'envisager de multiplier les points d'accueil et d'information de la clientèle touristique. Une réflexion est déjà en cours dans ce domaine. Les élus souhaitent mettre en place deux nouveaux points d'accueil : le premier à Aiguèze et le second à la Chartreuse de Valbonne (cf. Fig9 p67). Ces points d'accueil et d'information devront être rattachés à un office de tourisme central (office de tourisme de Valcèzard) et il faudra définir les périodes d'ouverture adéquates pour chaque antenne. Pour ma part, il me semblerait plus logique que le point d'accueil central ouvert toute l'année se trouve à la Chartreuse de Valbonne puisqu'il s'agit du site le plus visité en basse saison.

Enfin, il me paraît important d'établir une convention entre l'office de tourisme et la Communauté de Communes, afin de clarifier les missions qui seront confiées à l'office du tourisme et les moyens financiers correspondants mis à disposition par Valcèzard.

### ***2- Moyens envisagés pour assurer la promotion***

Il existe deux niveaux de promotion du territoire :

- La promotion externe permet de toucher des clientèles depuis leur lieu de résidence. Cette promotion se fait à échelle régionale, nationale et internationale.
- La promotion interne permet de faire connaître les initiatives locales aux personnes qui sont sur place (touristes déjà présents ou clientèles de proximité). Cette promotion se fait à échelle locale et départementale.

Concernant la promotion externe, elle se fait rarement à l'échelle d'un territoire de cette taille. Elle est en partie assurée par le CDT qui fait la promotion de l'ensemble du Gard et de ses différentes destinations touristiques. L'adhésion de Valcèzard au PAT Gorges et Vallée de Cèze permettrait au territoire de faire partie du guide découverte "Vallée de Cèze-Sud Ardèche", guide touristique distribué sur les salons touristiques par le stand du CDT et par la maison du

département. Plus spécifiquement, il faudra envisager d'éditer pour les années à venir un guide touristique du territoire de qualité renfermant l'ensemble des informations touristiques de chaque commune (hébergements, restauration, activités de loisir, commerces...). Ce guide permettra d'assurer la promotion du territoire sur les salons touristiques en France ou à l'étranger auxquels participera l'office de tourisme de Valcèzard.

Enfin, vu l'importance que prend internet dans la promotion touristique, il est impératif de se pencher sur la question de la création d'un site spécifique au territoire de Valcèzard. Une réflexion est à mener concernant le contenu de ce site et les fonctionnalités que l'on souhaite lui donner (exemple : présentation des hébergements et réservations en ligne). La création d'un site suppose également de disposer de personnel formé pouvant assurer le suivi et les mises à jour de ce site.

La promotion interne doit viser les touristes séjournant sur place ou de passage et les clientèles de proximité. Les enquêtes réalisées auprès des propriétaires d'hébergements et des touristes ont révélé un manque d'information touristique et l'absence de plaquettes concernant le territoire de Valcèzard. Il a donc été décidé d'émettre dans l'urgence deux plaquettes pour l'été 2003 : une carte touristique du territoire et un calendrier des festivités de l'été. Ces plaquettes relativement simples et en édition limitée pour cette année seront améliorées d'ici l'été 2004. Elles seront distribuées dans l'ensemble des offices de tourisme environnants (Goudargues, Pont Saint Esprit, Bagnols sur Cèze, St Martin d'Ardèche, Barjac...). Le guide spécifique au territoire déjà abordé pour la promotion externe pourra également être distribué dans les offices de tourisme environnants de façon à toucher les touristes qui séjournent dans le secteur.

Enfin, la mise en place de RIS (Relais Information Service), aires aménagées en bordure de route autour d'un panneau d'information touristique, est également envisagée pour l'été 2004 (cf. sous-chapitre suivant : Signalisation).

## C. SIGNALISATION

### **1- Signalisation des entrées** (cf. Fig9 p67)

Actuellement, le territoire de Valcèzard n'est pas identifiable pour un visiteur extérieur (les touristes interrogés y associent en général Pont-Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze ou Barjac). En outre, les entrées actuelles du territoire ne sont pas engageantes. Il est donc important de signaler le territoire de façon attrayante pour encourager les touristes à y entrer et à s'y arrêter. Pour cela, il serait intéressante d'effectuer une pré-signalisation au niveau de la nationale 86. Elle pourrait être envisagée sous forme du départ d'une route touristique (route entre Cèze et Ardèche, route de la vallée de la Cèze, route du Gard Rhodanien...) ou par l'annonce des principaux sites d'intérêt touristique du territoire (Chartreuse de Valbonne, Cascades du Sautadet...).

Ensuite, l'aménagement de RIS est à prévoir à chacune des trois entrées principales du territoire. Une première réflexion a été engagée avec la commission tourisme de Valcèzard et différents sites potentiels d'implantation de ces RIS ont été retenus. Il s'agit de délaissés en bordure de routes départementales; il faudra donc obtenir l'accord du département et de la DDE. Une étude plus approfondie sera à mener concernant le contenu des panneaux d'information à implanter et l'aménagement des différents sites.

### **2- Signalisation des sites et équipements touristiques**

Afin de palier le problème de la signalisation des différents sites et aménagements touristiques, l'élaboration d'une signalétique commune à l'ensemble du territoire me semble nécessaire. Cette signalétique, respectant les chartes en vigueur, permettrait de faire découvrir

aux touristes les monuments (chapelles, châteaux...) et les sites d'intérêt touristique (Cascades du Sautadet...).

De plus, afin de limiter le panneautage sauvage, il serait intéressant d'intégrer à cette réflexion la signalisation des restaurants, hébergements touristiques, prestataires de services, commerces... Dans ce cadre, une phase de concertation auprès des commerçants et prestataires de services est à envisager, afin de s'assurer que la mise en place d'une signalétique commune permettrait de réduire le nombre des panneaux en bordure des départementales.

## D. AMELIORATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

### ***1- Circulation à travers le territoire***

Comme nous avons pu le constater en établissant le diagnostic du territoire, il existe des difficultés de circulation. En plus des problèmes de signalisation déjà évoqués, nous avons pu constater que les liaisons nord-sud sont de mauvaise qualité. Il est donc difficile de se rendre par exemple d'Aiguèze à la Chartreuse de Valbonne ou à La Roque sur Cèze. L'état de certaines routes mériterait donc d'être amélioré.

Une solution permettant d'entraîner les touristes à visiter l'ensemble du territoire et à visiter les villages les plus reculés est la définition d'un circuit touristique sur le thème du patrimoine ou des produits du terroir.

### ***2- Circulation au niveau des sites touristiques les plus fréquentés***

Des problèmes de circulation ont été mis en évidence sur certains sites touristiques, notamment à Aiguèze et à La Roque sur Cèze. Ces problèmes ne sont perceptibles qu'en période estivale en raison de la forte fréquentation de ces sites.

A la demande du préfet, des aménagements ont été proposés par M. NEGRE au cours de son étude. Toutefois, l'aménagement proposé pour la commune de La Roque sur Cèze suppose un investissement très important avec la construction d'un nouveau pont.

A plus brève échéance, il me semble nécessaire de mettre en place un plan de circulation estival fermant certaines routes à la circulation ou créant des sens uniques sur les voies trop étroites. De plus pour préserver l'aspect authentique de certains villages, il me semble préférable de les rendre piétonniers. Notons que la petite taille de ces villages permet d'en faire des espaces sans voiture assez aisément.

### ***3- Stationnement***

Enfin, pour résoudre les problèmes de stationnement, il est nécessaire d'envisager la mise en place de parkings. Il serait judicieux que ces parkings se situent à l'extérieur des villages avec des aménagements piétonniers permettant de rejoindre le cœur des villages, afin d'éviter la saturation de ceux-ci.

Une difficulté reste à résoudre. Certains touristes de haute saison semblent se plaindre des vols sur les parkings. Toutefois, ils se plaignent également d'avoir à payer l'accès aux parkings surveillés. Reste donc à déterminer si l'on souhaite mettre en place des parkings surveillés payants ou des parkings gratuits mais non surveillés.

## E. ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT LOCAL

### ***1- Nettoyage des espaces naturels***

Un certain nombre de touristes ont souligné au cours de l'enquête la saleté de certains espaces naturels. Il est donc souhaitable d'envisager le nettoyage de ces sites. En effet, que ce soit en raison des crues du mois de septembre 2002, des promeneurs irrespectueux de l'environnement ou des décharges sauvages, certaines zones méritent un bon nettoyage.

Il peut être envisagé de mener ce type d'actions avec des centres de réinsertion ou encore via des agents embauchés par la Communauté de Communes.

### ***2- Sensibilisation du public à la préservation de l'environnement***

Afin de lutter contre les dépôts de déchets dans les espaces naturels et toute autre forme de dégradation de l'environnement, une campagne de sensibilisation et d'éducation à l'environnement destinée aussi bien aux touristes qu'aux habitants pourrait être mise en place.

Pour cela, il pourrait être envisagé de travailler en partenariat avec l'association « Itinéraire Cèze », tout juste créée à Goudargues et dont l'objectif est justement de travailler dans le domaine de l'éducation à l'environnement grâce à l'embauche d'une animatrice niveau BEATEP. Il serait donc envisageable de travailler sous forme de conventions afin que cette animatrice puisse intervenir auprès des scolaires notamment sur des thèmes liés à l'écologie, la géologie ou les déchets.

### III. PROPOSITIONS DE PROJETS CONCERNANT L'ORIENTATION « TOURISME VERT »

Les projets proposés ici ne concernent que l'orientation principale de développement retenue à savoir un tourisme basé sur la richesse environnementale du territoire. Il s'agit là de pistes qu'il faudra encore approfondir afin d'établir un planning d'actions une fois l'ensemble de ces projets chiffrés.

#### A. ELABORATION D'UN SCHEMA LOCAL DE RANDONNEE

##### ***1- Objectifs à atteindre par la mise en place de ce réseau***

L'idée de base de ce projet consiste à relier les différents villages entre eux par des chemins, comme ils pouvaient l'être autrefois. Cette idée, émise par certains élus et représentants d'associations, a semblé séduire les touristes enquêtés et a donc été retenue. Les objectifs de la mise en place d'un réseau de chemins de randonnée sur le territoire de Valcèzard sont les suivants :

- relier les différents villages (et hameaux intéressants) en évitant au possible de passer par les axes routiers et les pistes DFCI ;
- faire découvrir le patrimoine bâti et naturel local (panneaux d'interprétation et topo-guides) ;
- permettre aux randonneurs d'effectuer des parcours de longueurs variables (depuis la boucle de 2H jusqu'à la randonnée itinérante sur plusieurs jours) ;
- mettre en place des manifestations événementielles autour de ce réseau de chemins du type « semaine de la randonnée » ou raids aventures.

##### ***2- Consignes à respecter***

Il existe actuellement un certain nombre de chemins de randonnée (cf. annexe 13 : carte des chemins de randonnée existants) plus ou moins bien entretenus. Ces chemins sont pour l'instant à la charge de différentes structures :

- les GR à la charge de la FFRP (Fédération Française de Randonnée Pédestre),
- les chemins du SIGARN, balisés et entretenus par le SIGARN,
- les chemins du SIVOM, entretenus par les communes
- les chemins des communes, balisés et entretenus par les communes.

Ces chemins, sauf problèmes de sécurité ou de traversée de zones naturelles sensibles, seront réutilisés dans le cadre du réseau. Il sera nécessaire de définir clairement dès l'élaboration de ce projet qui assurera l'entretien des différents types de chemins.

En outre, il faudra éviter d'ouvrir de nouveaux chemins afin de limiter les coûts et le réseau de chemins empruntera préférentiellement les chemins ruraux et communaux. Ceci permettra de limiter les problèmes de propriétés privées qui peuvent à tout moment fermer l'accès d'un chemin au public. Si un itinéraire utilise un chemin privé, une convention sera signée avec le propriétaire afin de déterminer les conditions d'utilisation de ce chemin.

### **3- Mise en place des itinéraires**

Afin de réfléchir à un réseau possible de chemins de randonnée, j'ai procédé de la façon suivante. Tout d'abord, j'ai répertorié et cartographié les chemins existants (cf. annexe 13). Ces chemins couvrent déjà une part importante du territoire. Toutefois, il s'agit soit de boucles isolées, soit d'itinéraires linéaires (GR), et certaines communes en sont totalement dépourvues. Ils ne répondent donc pas aux objectifs qui ont été définis.

Il est donc apparu nécessaire de voir comment relier les chemins existants entre eux et de trouver de nouveaux itinéraires sur les communes non encore couvertes. C'est pourquoi j'ai organisé une série de réunions par groupes de 2 ou 3 communes limitrophes afin de recenser les chemins potentiellement utilisables. A ces groupes de travail ont été conviés :

- les représentants des communes (en général, les délégués à la commission environnement de Valcèzard) chargés d'identifier les chemins communaux,
- les représentants des sociétés de chasse communales,
- des personnes ressources identifiées au cours du diagnostic (représentants d'associations de préservation de l'environnement, randonneurs).

Il a fallu 6 réunions pour couvrir l'ensemble du territoire.

J'ai également rencontré :

- l'agent forestier de la forêt domaniale de Valbonne, M. Henry, afin de voir avec lui quels étaient les chemins forestiers utilisables en forêt domaniale,
- M. Alcaraz, directeur du SIVOM Pont Saint Esprit – Lussan, pour voir avec lui de quelle façon il était envisageable de travailler conjointement, étant donné que ce SIVOM a compétence en terme de chemins de randonnée,
- M. Buis, directeur du SIGARN, pour les mêmes raisons.

Le pré-projet ainsi élaboré répond aux objectifs fixés. Il propose un réseau fort d'environ 282 km de chemins (cf. annexe 14 : carte du réseau de chemins proposé) qui se décompose de la façon suivante :

- 38 km de GR (à la charge de la FFRP) ;
- 22 km de chemins balisés et entretenus par le SIGARN ;
- 39 km de chemins balisés par le SIVOM à la charge de Valcèzard ;
- 48 km de chemins balisés par les communes à la charge de Valcèzard ;
- 125 km de chemins à créer à la charge de Valcèzard.

Cette proposition sera sans doute transformée en fonction des contraintes de terrain. Une évolution de la longueur totale du réseau est donc prévisible.

### **4- Rencontre des partenaires techniques**

Une fois ce pré-projet élaboré et après avoir obtenu l'accord de principe des élus, j'ai pris contact avec les responsables départementaux afin de savoir si ce projet leur semblait intéressant et s'il serait possible d'obtenir un appui technique et des financements relatifs à sa mise en place.

Ce projet correspondant à la « doctrine départementale », M. DELHOUME du conseil général s'est dit prêt à nous aider dans sa réalisation. Les financements mobilisables sont les suivants :

- études réalisées pour l'élaboration du projet (études cadastrales, repérage de terrain...) : subventions à hauteur de 50% ;
- ouverture de chemins, travaux divers et balisage : subventions à hauteur de 50% ;
- mise en place de la signalétique : subventions à hauteur de 80% ;
- édition d'un carto-guide : subventions à hauteur de 50%.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre (CDRP) peut intervenir en tant que prestataire de service pour les études préalables à l'élaboration du projet.

## **5- Suite à donner**

Dès le mois de septembre 2003, une étude cadastrale devrait être menée afin de vérifier les statuts juridiques des différents chemins proposés et une reconnaissance de terrain sera engagée afin de recenser les travaux et aménagements nécessaires. Cette phase permettra de constituer un dossier complet relatif à la mise en place de ce réseau :

- chemins à ouvrir ;
- travaux à effectuer sur les chemins existants (élagage, débroussaillage, remise à niveau...) ;
- balisage à effectuer ;
- aménagements de mise à sécurité sur des sites particuliers ;
- aménagements d'aires de repos, de points de vue... ;
- signalétique à mettre en place (panneaux directionnels, panneaux d'interprétation, panneaux porte dans les villages...).

De façon à pouvoir prétendre à des financements départementaux, il faudra définir dans ce dossier les moyens d'entretien prévus pour la pérennisation de ce réseau. Il a déjà été décidé que l'entretien des chemins faisant partie de ce réseau serait à la charge de Valcèzard, en dehors des GR et PR.

Concernant l'entretien des chemins, deux éléments sont à prendre en compte : la veille et les travaux. La veille qui consiste à parcourir les chemins et relever les travaux à entreprendre peut être assurée soit par les associations de randonneurs locales (prestation externe), soit par des agents embauchés par Valcèzard. Concernant les travaux, le plus simple pour Valcèzard est de faire appel à des prestataires extérieurs.

## **6- Prise en compte du risque incendie**

Même si le massif du Bagnolais n'a pas connu de grand feu depuis plus d'une trentaine d'années, il ne faut pas oublier que nous nous situons dans une zone sensible en raison de son climat et de sa végétation. D'après la carte de sensibilité aux incendies, certains peuplements forestiers présentent une sensibilité élevée voire très élevée aux incendies (cf. annexe 7 : carte des contraintes DFCI).

La mise en place d'un réseau de chemins de randonnée amplifie le risque incendie puisque la négligence des promeneurs est bien souvent à l'origine des feux de forêt. Il est donc essentiel d'accompagner ce réseau de chemins d'une politique de prévention : pose de panneaux d'information sur les comportements dangereux, débroussaillage en bordure des chemins dans les zones les plus sensibles, patrouilles de surveillance en période sèche voire même interdiction d'emprunter tout ou partie du réseau quand les conditions sont extrêmes.

Un autre aspect à prendre en compte est la sécurité des randonneurs. En effet, il est essentiel de pouvoir les trouver rapidement en cas de départ d'incendie pour pouvoir leur porter secours. Là encore, une politique de prévention est nécessaire afin de leur indiquer les risques qu'ils encourent s'ils sortent des itinéraires balisés. De plus, il est essentiel de pouvoir accéder facilement aux différents chemins par la route ou grâce aux pistes DFCI.

## **B. ECOMUSEE FAISANT DECOUVRIR L'ENVIRONNEMENT LOCAL**

### **1- Objectifs à atteindre**

La mise en place d'une structure de type écomusée permettant de faire découvrir au visiteur l'environnement naturel semble intéresser à la fois les touristes et une partie des élus. Ce type de structure devrait associer :

- une zone de muséographie interactive présentant les éléments théoriques ;

- une (ou plusieurs) activité(s) de pleine nature permettant de retrouver les éléments théoriques sur le terrain.

Il serait également intéressant de pouvoir y accueillir des scolaires et donc de disposer de salles de travaux pratiques.

Ce type de structure développé dans différentes régions est en général apprécié du public. Or, il se trouve qu'il n'en existe aucune dans un rayon de 100km.

## ***2- Une opportunité à saisir ?***

J'ai eu l'occasion au cours de mon stage de rencontrer Michel JEAN, un passionné dont le projet est de créer une structure de découverte de l'arbre couplée à une activité accrobranche. Il a déjà élaboré un projet assez complet et recherche un site suffisamment spacieux en bordure de forêt (si possible dans le secteur de la forêt domaniale de Valbonne) pour s'installer.

Ce projet, même s'il ne s'intéresse qu'au thème de l'arbre et non à l'environnement dans son ensemble, correspond aux objectifs visés. De plus, en partant de l'arbre, Michel JEAN souhaite initier le public à la préservation de l'environnement.

Il me semble donc intéressant de l'aider à s'installer sur le territoire de Valcèzard. De plus, son ambition étant de créer une structure de type CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), cela permettrait de proposer des séjours pour des scolaires en dehors de la période estivale.

Ce projet permettrait donc de répondre à deux objectifs :

- développer le tourisme vert en proposant une structure d'accueil sur le thème de l'arbre ;
- développer le tourisme de basse saison en touchant de nouvelles clientèles (des partenariats pourraient alors être établis avec des hébergeurs).

Ce projet permettrait également de créer des emplois sur le territoire puisqu'il lui serait nécessaire d'embaucher des animateurs nature pour encadrer les séjours avec des scolaires.

## ***3- Un site idéal***

La Chartreuse de Valbonne serait un site idéal pour accueillir une telle structure. En effet, sa situation au cœur du massif forestier correspond tout à fait aux besoins d'atelier grandeur nature couplé avec la partie muséographique. D'autre part, une grande partie des locaux de la Chartreuse se libère cet été, puisque le centre de soins que gère l'ASVMT est transféré sur les villes de Bagnols sur Cèze et Pont Saint Esprit. Le site dispose donc de la place suffisante pour accueillir la structure d'accueil du public envisagée.

## **C. ACTIVITES DE DECOUVERTE DU PATRIMOINE NATUREL**

### ***1- Situation actuelle***

Actuellement, il existe quelques initiatives isolées proposant des prestations de ce type. On peut recenser notamment :

- une ferme équestre proposant des balades de découverte
- l'activité accrobranche de Michel JEAN débutée cet été
- un club nature créé également cette année qui devrait proposer des randonnées pédestres ou VTT accompagnées

Dans chacune de ces activités, la notion de découverte de l'environnement est intégrée. Il existerait également d'autres prestataires privés proposant ce type d'activités de façon officieuse.

## **2- Objectifs à atteindre**

Il pourrait être envisagé de proposer, de façon groupée avec l'écomusée ou indépendamment de celui-ci, des activités éducatives de découverte du patrimoine naturel à travers des activités de pleine nature classiques comme la randonnée, l'équitation, le VTT ou encore le canoë. L'intérêt de ce type d'activités est de proposer sous forme ludique des activités de découverte du patrimoine naturel. Elles constituent de plus un outil pédagogique d'initiation à la préservation de l'environnement et donc un outil de prévention.

Il serait souhaitable d'essayer de regrouper les offres existantes et de les compléter afin de pouvoir proposer un guichet unique où les touristes puissent à la fois se renseigner et s'inscrire aux activités qui les intéressent. Cela permettrait d'assurer une meilleure promotion de ces offres et de mettre en valeur le territoire. Il serait également plus aisé d'adapter ainsi l'offre à la demande.

## **3- Démarche à engager**

Une concertation est à organiser avec les prestataires privés déjà installés de façon à travailler avec eux sur une organisation éventuelle de cette offre.

Une organisation pourrait éventuellement être recherchée avec l'office de tourisme intercommunal afin de centraliser l'offre.

## **D. RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI**

### **1- Restauration**

La richesse patrimoniale du territoire n'est plus à démontrer. Ceci dit, elle est parfois laissée à l'abandon faute de moyens. Il est donc important d'envisager la restauration du patrimoine bâti et son entretien régulier. Des projets de restauration de certains éléments de petit patrimoine des différentes communes sont déjà à l'étude. Ce type de projet devrait pouvoir être subventionné par le département et la région.

### **2- Mise en valeur**

La mise en valeur du patrimoine bâti peut passer par différents types de projets. Tout d'abord, il est envisagé de réaliser des visites guidées (cf. paragraphe suivant : visites guidées) du patrimoine qui permettrait de faire découvrir les différents villages de Valcèzard et de faire visiter les monuments fermés au public en temps normal (chapelles, églises...).

Concernant le petit patrimoine disséminé au sein des espaces naturels (ruines d'anciennes fermes, moulins, capitelles, dolmens...), il est envisagé de le mettre en valeur pour partie à travers le réseau de sentiers. En effet, des panneaux d'interprétation permettront au promeneur d'obtenir des informations relatives à ces éléments de patrimoine.

Enfin, un programme de mise en lumière du patrimoine est déjà envisagé par la Communauté de Communes qui souhaite éclairer les églises ou chapelles des différentes communes. Un avant projet sommaire a déjà été élaboré et doit permettre au président de la commission patrimoine de rechercher des subventions pour ce dossier. Une fois cet éclairage mis en place, il faudra développer des animations autour de ce projet comme l'organisation de marchés nocturnes ou de soirées provençales.

## E. VISITES GUIDEES DU PATRIMOINE BATI

### **1- Une demande**

L'enquête réalisée auprès des touristes de basse saison, ainsi qu'une réunion organisée avec les associations du territoire m'ont permis d'identifier une demande concernant la découverte du patrimoine bâti local. D'autre part, il avait été suggéré par quelques élus d'organiser des visites guidées des villages.

### **2- Objectifs à atteindre**

Le but de ces visites est de faire découvrir l'ensemble des villages aux touristes et pas seulement les plus réputés.

D'autre part, si ces visites rencontraient un certain succès, des partenariats pourraient être recherchés avec les producteurs locaux de manière à terminer la visite d'un village par une dégustation de produits du terroir. Des visites à la journée seraient également envisageables avec repas en ferme-auberge. Ces visites pourraient donc être l'occasion de valoriser le patrimoine, mais aussi les producteurs locaux et de faire connaître les commerces locaux.

### **3- Un premier test**

L'organisation de visites guidées payantes du patrimoine suppose qu'elles soient encadrées par un guide qualifié. A défaut de qualification, les visites doivent être gratuites.

Ayant reçu Chantal BEJUIT, guide et interprète régional, qui souhaitait réaliser des visites guidées du patrimoine local, j'ai proposé aux élus de travailler avec elle. Il a donc été décidé qu'un test serait effectué cet été pendant une période d'un mois au rythme d'une visite par semaine de façon à voir l'impact d'une telle activité.

Une campagne de communication a donc été réalisée dans les différents villages (affiches, tracts, article dans la presse locale...) afin de faire connaître cette nouvelle activité aux touristes et aux habitants. D'autre part, un petit questionnaire a été préparé afin de mener une enquête de satisfaction auprès de la clientèle. (cf. annexe 15 : tract et enquête de satisfaction)

Si le test de cet été se révèle concluant, cette action sera reconduite pour les années à venir.

## F. ORGANISATION DE MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES

### **1- Objectifs**

En période estivale, l'organisation de manifestations événementielles assure un rôle d'animation nécessaire pour maintenir la clientèle sur le territoire. C'est également un bon moyen pour attirer des clientèles de proximité en basse saison notamment.

Ces manifestations doivent entraîner des retombées économiques directes (ventes de billets...) ou indirectes (consommation auprès des commerces locaux).

### **2- Types de manifestations**

Ces manifestations peuvent être organisées autour de différents thèmes, en fonction des potentialités du territoire. Les produits du terroir et le folklore provençal sont à valoriser ici.

Les manifestations du type « marchés de pays » sont en général bien accueillies par les touristes. Toutefois, notons que les marchés provençaux sont nombreux dans la région et que certains sont difficiles à concurrencer (le marché d'Uzès notamment). Ces marchés à organiser

en période estivale en réponse à la demande des touristes ne seraient sans doute pas rentables en basse saison sauf s'ils sont couplés à d'autres manifestations.

Afin d'attirer la clientèle de proximité en basse saison, il me semble plus intéressant de travailler sur des manifestations culturelles ou sportives. Ce type de manifestation répond alors plutôt aux orientations secondaires de développement envisagées. Toutefois, un lien peut être trouvé avec la nature et le patrimoine afin de conserver l'image du territoire.

Quelles que soient les manifestations organisées, pour être rentables, il faudra qu'elles soient accompagnées d'une bonne campagne de promotion.

Il existe de nombreuses interactions entre les projets proposés. Par exemple, les sentiers de randonnée permettent de proposer des itinéraires de découverte à partir de l'écomusée (d'autant plus si l'écomusée se trouve à la chartreuse de Valbonne, l'un des nœuds importants du réseau de sentiers) ou encore d'organiser des manifestations autour de la randonnée. Grâce à leur tracé et à la pose de panneaux d'interprétation, ils assurent également la promotion du patrimoine et des producteurs locaux.

Il est donc important de réfléchir à la planification des différentes phases de ces projets et de fixer des priorités entre ceux-ci de façon à organiser la stratégie de développement touristique du territoire. Le tableau ci-après présente les actions de façon détaillée et permettra un meilleur suivi de celles-ci.

## **PARTIE 4 : LIMITES DE L'ETUDE ET PERSPECTIVES**

## I. LIMITES DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le diagnostic effectué ne concerne que l'aspect touristique. Les autres axes de développement potentiel du territoire n'ont pas été abordés. Des études analogues seraient à mener dans les différents domaines de compétence de la Communauté de Communes afin de mettre en place un projet cohérent pour le territoire tenant compte des différents secteurs économiques.

De plus, il conviendra d'intégrer à ce travail certaines contraintes environnementales qui émergeront sans doute des projets Natura 2000, du plan de prévention des risques d'incendies forestiers ou encore des programmes de gestion des rivières Cèze et Ardèche, non disponibles à ce jour.

### A. RENCONTRE DES ELUS

#### *1- Une première série d'entretien incomplète*

Au cours des entretiens réalisés auprès des élus, j'ai été confrontée à quelques difficultés. En effet, les élus de certaines communes par méfiance vis-à-vis de la Communauté de Communes et crainte de voir leur liberté d'action sur leur territoire communal altérée n'ont communiqué qu'une partie des informations nécessaires. Ils se sont contentés de répondre aux questions explicitement posées et n'ont pas toujours abordé les problématiques propres à leur commune.

D'autres ne se sentant pas encore réellement impliqués dans le fonctionnement de cette nouvelle structure, se reposent sur le dynamisme du président et attendent de voir ce qui se passera.

Par conséquent, les résultats de la première série d'entretiens étaient incomplets et j'ai dû glaner des informations complémentaires çà et là, par la suite.

#### *2- Une évolution frappante au cours des 6 mois*

Au cours de mon stage, j'ai eu l'occasion de rencontrer les élus à diverses reprises. En effet, j'ai participé à la grande majorité des réunions qui ont eu lieu (réunions des commissions, du bureau et du conseil communautaire). J'ai également organisé un certain nombre de réunions avec la commission environnement sur le thème de Natura 2000 et du projet des sentiers. L'ensemble de ces réunions m'a permis de compléter les informations que j'avais obtenues lors des entretiens grâce à des discussions informelles.

Les discussions soulevées lors de ces réunions ont permis d'établir petit à petit un climat de confiance. Les informations circulent donc plus facilement aujourd'hui et certaines préoccupations qui n'étaient pas apparues dès les premiers jours ont fait surface. Il a été décidé avec la commission communication de réfléchir à un système de communication interne afin d'améliorer encore cette situation et d'impliquer d'avantage les différents membres de Valcèzard.

## B. CONSTITUTION DES BASES DE DONNEES

### ***1- Absence de données de base***

A mon arrivée à la Communauté de Communes de Valcèzard, très peu de données concernant l'ensemble du territoire avaient été recensées. Ceci s'explique par le manque de personnel et l'élargissement récent du territoire à 3 nouvelles communes.

Seule une enquête visant à recenser les dégâts des récentes inondations et les équipements touristiques avait été réalisée en octobre 2002 auprès des 13 communes membres à cette date : les 3 communes ayant adhéré en décembre 2002 n'avaient donc pas été enquêtées. Les résultats de cette enquête n'avaient pas été dépouillés et étaient de plus incomplets.

### ***2- Difficulté de collectes de données***

J'ai donc dû effectuer moi-même les recherches afin de constituer des bases de données concernant la population, les équipements touristiques, les producteurs locaux, les associations... A ce niveau la collaboration des différentes mairies n'a pas toujours été efficace, ce qui a rendu ce travail plutôt long et fastidieux.

### ***3- Suite à donner***

Le travail ainsi effectué a permis de créer les fichiers indispensables pour répondre au plus pressé. De futurs compléments seront nécessaires. De plus, un travail important de structuration de ces données en véritable Base de Données Informatique reste à faire, afin d'en rendre l'exploitation plus facile. Enfin, il faudra mettre en place les fonctions de gestion et de mise à jour de cette base de données afin d'en assurer la pérennité. Un suivi informatique dans ce domaine est donc à prévoir. La mise en place d'un SIG peut également être envisagée.

## C. RENCONTRE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET DES ACTEURS LOCAUX

Ces rencontres n'ont pas été exhaustives. En effet, je me suis attachée à rencontrer préférentiellement les différents acteurs déjà fortement impliqués sur ce territoire (cf. Tab1 p 19 : Liste des acteurs rencontrés) selon les informations que m'avaient communiquées les élus. Voilà pourquoi, je n'ai pas rencontré de représentants du conseil régional Languedoc-Roussillon, du comité régional du tourisme ou encore des chambres consulaires.

Par la suite, et notamment pour la mise en place de certains projets, il sera nécessaire d'établir des contacts avec ces structures afin de bénéficier d'un appui technique ou financier.

## D. ENQUÊTES EFFECTUÉES

### ***1- Des publics laissés de côté***

En ce qui concerne les enquêtes effectuées, on peut déplorer que certains publics n'aient pas été enquêtés :

- Les touristes de haute saison pas directement enquêtés en raison du calendrier :

Même si l'enquête réalisée auprès des hébergeurs et la consultation d'autres études m'ont permis de me faire une idée des caractéristiques et des attentes de cette clientèle, les résultats obtenus ne sont pas suffisants. C'est pourquoi, il a été décidé qu'une enquête serait réalisée en partenariat avec le PAT Gorges et vallée de Cèze de juin à septembre 2003 sur l'ensemble de la vallée de la Cèze. Le questionnaire, réalisé par Françoise GAUDIN, a été complété afin de répondre à nos attentes (cf. annexe 16 : questionnaire à l'attention des touristes de la vallée de la Cèze). Il a été traduit en anglais et en hollandais pour la clientèle étrangère et un concours est organisé avec des lots à gagner pour encourager les touristes à répondre. Enfin, le CDT apportera un appui technique pour le traitement statistique des résultats. Les résultats ainsi obtenus viendront compléter le diagnostic présenté ici.

- Les habitants du territoire :

En ce qui concerne les habitants du territoire, il aurait été intéressant d'évaluer leurs attentes en termes d'aménagement du territoire, étant donné qu'ils en sont les premiers utilisateurs. Toutefois, en raison du temps imparti à cette étude, il était difficile de réaliser l'ensemble de ces enquêtes et les enquêtes auprès des touristes et des professionnels du tourisme ont été privilégiées. De plus, il a été considéré que la rencontre des élus, des professionnels du tourisme et des représentants d'une grande partie des associations du territoire (sociétés de chasse, associations de sauvegarde du patrimoine, comités des fêtes, associations sportives...) permettait d'avoir une idée des attentes des habitants du territoire.

- Les clientèles de proximité (habitants des principales villes alentours) :

Comme nous l'avons vu, il existe de nombreuses villes importantes à proximité de ce territoire. Or, le passage aux 35 heures et les journées RTT offrent aux citoyens de nombreuses possibilités de courts séjours en toutes saisons. C'est pourquoi cette clientèle de proximité est non négligeable et il serait intéressant d'évaluer ses besoins et ses attentes. Toutefois, je ne disposais pas des moyens nécessaires pour réaliser une enquête auprès de cette population. En effet, il s'agit d'une population très vaste et difficile à appréhender.

- Certains publics spécifiques comme les scolaires ou les retraités :

Il avait été envisagé initialement de réaliser une enquête auprès des scolaires (écoles, rectorat...) afin d'évaluer les besoins notamment dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Finalement cette enquête n'a pas été menée faute de temps. Toutefois, des sites internet et l'accord passé entre la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche et l'académie ont été consultés afin d'évaluer les besoins dans ce domaine. Des enquêtes auprès de ces publics spécifiques seront à mener afin d'approfondir certaines propositions de projets comme l'accueil de classes vertes au sein de l'écomusée.

En conclusion, certaines enquêtes complémentaires seraient souhaitables. L'enquête auprès des touristes de haute saison est en cours de réalisation via le PAT. Des enquêtes auprès des publics spécifiques seront à intégrer à l'élaboration des projets correspondants.

En revanche, les enquêtes auprès des habitants ou des clientèles de proximité seraient trop coûteuses. Les habitants seront toutefois à solliciter à travers des phases de concertation.

## **2- Difficultés rencontrées au cours des enquêtes**

### Enquête auprès des propriétaires d'hébergement touristique

La réalisation de cette enquête n'a pas posé de difficultés majeures et les résultats obtenus sont plutôt intéressants. Le seul problème à déplorer est de n'avoir pas pu contacter les propriétaires étrangers. En effet, il se peut que leur clientèle soit à dominante étrangère et qu'elle ait des attentes légèrement différentes de la clientèle française.

Quoiqu'il en soit, cette question devrait être résolue par l'enquête auprès des touristes de haute saison.

#### Enquête auprès des touristes

Concernant l'enquête effectuée auprès des touristes de basse saison, un trop faible taux de réponse est à déplorer notamment au niveau de la Chartreuse de Valbonne. Pour cette raison, les conclusions qui en sont tirées ne peuvent être utilisées qu'à titre indicatif. Elles indiquent toutefois les grandes tendances de cette clientèle.

Si une telle enquête était reconduite, il serait nécessaire de disposer de personnel ou de faire appel à des enquêteurs formés que l'on pourrait installer sur divers sites. D'autre part, il serait essentiel de traduire le questionnaire en diverses langues : anglais (seule traduction obligatoire), allemand et hollandais. De cette façon, il serait plus facile d'obtenir des réponses de la clientèle étrangère, peu représentée dans l'enquête effectuée.

Enfin, l'astuce du concours avec des lots à gagner pourrait éventuellement être réutilisée de façon à encourager les gens à répondre et il serait intéressant de demander la collaboration de l'ensemble des hébergeurs et prestataires de services du territoire.

## **II. LIMITES DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT PROPOSÉ**

Le présent rapport ne présente que les bases du schéma de développement touristique du territoire. En effet, faute de temps, il m'a été impossible de parvenir à un programme pluriannuel détaillé. Toutefois, plusieurs projets ont pu être esquissés.

### **A. DÉFINITION DES OBJECTIFS ET ORIENTATIONS :**

Les choix concernant les objectifs et orientations du développement touristique de Valcèzard ont été arrêtés par le bureau de la Communauté de Communes.

Afin de valider le schéma de développement proposé, il sera toutefois nécessaire de présenter la démarche et les résultats devant le conseil communautaire et d'obtenir son accord. On pourra alors engager les différents projets envisagés. En effet, le bureau ne peut prendre que les décisions relatives à la gestion courante de la structure.

C'est pourquoi, il me semble nécessaire que les résultats de cette étude soient présentés au conseil communautaire (restitution prévue courant septembre), afin de pouvoir valider les objectifs et orientations avant de définir un programme pluriannuel d'actions.

### **B. PROPOSITIONS DE PROJETS :**

#### ***1- Les préalables***

Concernant les actions préalables aux projets de développement touristique proprement dits, tous les aspects n'ont sans doute pas été abordés ; notamment les problèmes d'assainissement et de réserve en eau potable ont été laissés de côté. Ces thématiques seront toutefois à étudier étant donné qu'elles sont de la compétence de Valcèzard.

#### ***2- Les projets répondant à l'orientation principale***

Concernant les projets touristiques, j'ai fait le choix de me concentrer sur quelques projets concernant l'orientation principale de développement retenue. Le projet d'élaboration d'un schéma local de randonnée est apparu comme un projet moteur et fédérateur. C'est pourquoi, il a été développé et a donné lieu à de nombreuses réunions sous forme de groupes de travail. De plus, c'est le seul projet qui a permis de réunir différents acteurs au sein d'une démarche participative en impliquant les associations locales.

Par rapport à l'orientation tourisme vert, un premier tableau montrant l'enchaînement des phases des différents projets a été proposé. Toutefois, il ne s'agit pas encore d'un véritable planning d'actions pluriannuel. En effet, il faut attendre que le plan d'actions soit complété pour pouvoir boucler l'échéancier global. La programmation de certaines actions ou les ordres de priorité risquent alors d'être quelque peu modifiés. Il faut aussi s'attendre à ce que chaque budget annuel puisse moduler l'échéancier prévu et c'est pourquoi il est intéressant d'avoir un tableau global qui montre tout de suite l'enchaînement des opérations et l'avancée de chacune pour éviter des actions inutiles car trop précoces ou déconnectées d'une approche globale.

#### ***3- Les premières réalisations***

Notons toutefois que les premières réalisations ont eu lieu cette année avec notamment :

- la transformation de l'office de tourisme de Goudargues en office de tourisme intercommunal ;
- la réalisation d'un calendrier des manifestations et d'une carte touristique du territoire à destination de la clientèle touristique ;
- la mise en place d'une série de 4 visites guidées des villages du territoire entre le 15 juillet et le 15 août 2003 ;
- la décision d'embaucher un agent de développement à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2003.

D'autres projets devraient être entrepris assez rapidement, dès l'année 2004. Ce devrait être le cas des programmes de restauration du petit patrimoine bâti ou de la mise en place du réseau de sentiers.

En conclusion, un travail conséquent reste encore à faire concernant ces propositions de projet. Tout d'abord, une évaluation financière de chaque projet s'impose. Ensuite, il faudra tenir compte des projets prévus relativement aux autres domaines de compétence de Valcèzard. Enfin, une planification des actions sera envisageable.

### III. PERSPECTIVES

#### A. ACQUERIR DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Comme nous l'avons vu dans le cadre du tourisme, certaines orientations requièrent éventuellement de transférer de nouvelles compétences. En effet, dans ce cas concret, l'organisation de manifestations culturelles implique que la Communauté de Communes se dote de la compétence culturelle.

Il semble évident que d'autres transferts de compétences seront à envisager par la suite en fonction des objectifs fixés et des orientations de développement retenues.

#### B. ETABLIR UN PROJET DE TERRITOIRE

La Communauté de Communes de Valcèzard n'a pas pour seule compétence le tourisme et il lui faut donc s'attacher à mener une réflexion analogue sur ses différents domaines de compétence. En effet, si une réflexion plus globale n'était pas menée, des incohérences pourraient voir le jour entre les différentes actions de développement entreprises.

Il est donc essentiel de se poser la question dès à présent du développement des autres secteurs d'activité économique et d'assurer la cohérence entre les différents volets de ce projet de territoire.

##### ***1- Compléter le diagnostic et définir les grands enjeux***

Pour compléter le diagnostic effectué, il faudrait s'intéresser à recenser l'ensemble des entreprises présentes sur le territoire et des producteurs agricoles. Le diagnostic devra également prendre en compte les éléments apportés par l'ensemble des documents d'aménagement du territoire concernant le territoire : le SCOT de Bagnols sur Cèze et les documents d'urbanisme des différentes communes ou encore les documents d'objectif Natura 2000.

Une phase de concertation de ces acteurs du territoire semble nécessaire afin de faire apparaître leur préoccupations, leurs difficultés et leurs besoins. Il serait intéressant de la structurer par thématiques et d'y convier l'ensemble des administrés du territoire par voie de presse.

De la compilation des données chiffrées et des attentes ainsi identifiées, il sera possible de faire émerger les grands enjeux du territoire. Afin de répondre aux enjeux ainsi définis et hiérarchisés, il sera possible de se fixer des objectifs et orientations, cadre général à l'élaboration de projets.

##### ***2- Mettre en place un programme d'action pluriannuel***

Le présent travail ne fournit que des propositions concernant le tourisme. Il serait intéressant une fois le projet global de territoire établi de mettre en place un programme d'actions pluriannuel sur une période de 5 ans répondant à l'ensemble des objectifs fixés en termes de développement économique et d'aménagement du territoire.

Pour l'élaboration de ces projets, il serait intéressant de travailler sous forme de groupes de travail de façon à associer la population et les socio-professionnels à la démarche. De cette

façon, les actions entreprises répondraient aux attentes de la population et étant basés sur une démarche participative, ils seraient mieux acceptés.

## C. ENVISAGER UN SUIVI DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

### ***1- Suivi de l'avancement des projets***

Le premier pas à franchir est la réalisation des projets. Elle doit se faire de façon cohérente pour éviter des actions inutiles car trop précoces ou déconnectées d'une approche globale. C'est pourquoi, l'élaboration d'un tableau de suivi tel que celui présenté p79-85 est essentielle. En effet, ce tableau permet de suivre l'avancée des projets étapes par étapes et, grâce aux critères de suivi établis, d'adapter la gestion et les réalisations aux problèmes décelés.

### ***2- Réaliser des enquêtes de satisfaction***

Il me semble intéressant de tenir compte de l'avis de la clientèle touristique pour l'ensemble des projets réalisés. Même si le premier indicateur de la réussite d'un aménagement est la fréquentation du site qu'il est essentiel d'évaluer, il me semble utile d'envisager des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle, afin d'améliorer sans cesse ces réalisations. Il ne s'agira pas bien sûr dans ce cas de questionnaires longs et ennuyeux à remplir, mais simplement de 2 ou 3 questions ou bien simplement de l'évaluation par les hébergeurs du ressenti de leur clientèle. Je pense en effet qu'il est essentiel d'impliquer les propriétaires d'hébergements touristiques dans le développement du territoire.

De plus, il me semble intéressant de réaliser des enquêtes régulières (tous les 5 ans environ) auprès de la population touristique afin de réévaluer régulièrement les manques et faiblesses du territoire et de tenir compte de l'évolution de la clientèle fréquentant le territoire et de ses attentes.

### ***3- Etablir des critères d'évaluation des actions entreprises***

Il me semble important de mettre en place un système de mesure et de suivi des résultats. Cette démarche permettra de réaliser un bilan des actions entreprises et de redéfinir de nouveaux objectifs en conséquence. Le projet de territoire pourra ainsi être remis à jour en fonction des nouveaux enjeux.

Afin de réaliser un bilan objectif des actions entreprises et de pouvoir déterminer si les objectifs fixés ont été atteints, il est essentiel de définir des critères d'évaluation. Il peut s'agir par exemple :

- de l'évolution du nombre d'hébergements touristiques et de sa répartition sur le territoire ;
- de l'évolution du nombre de prestataires de services installés sur le territoire ;
- du nombre d'emplois induits par le tourisme ;
- du nombre de nuitées enregistrées en basse saison (pour cela un partenariat avec les propriétaires d'hébergements touristiques s'impose).

Il sera également nécessaire d'évaluer l'impact environnemental des actions accomplies. En effet, les critères cités précédemment permettent de mesurer les impacts économiques et sociaux. Mais la durabilité du système repose également sur la préservation des ressources environnementales.

Ce système de mesure et de suivi des résultats peut être réutilisé pour tout type de projet. Il suffit à chaque fois de trouver des critères d'évaluation adaptés. Ce suivi régulier permet de mettre en place une gestion adaptative en fonction des difficultés ou opportunités rencontrées.

## CONCLUSION

Cette étude touristique du territoire de la Communauté de Communes de Valcèzard a permis de déterminer les éléments fondamentaux à l'élaboration du schéma de développement touristique. Le territoire, en plus de sa localisation géographique stratégique, recèle de nombreux atouts environnementaux et patrimoniaux permettant d'y envisager un développement touristique axé sur la valorisation de l'environnement local. Toutefois, il existe des freins à ce développement auxquels il convient de remédier avant de se lancer dans la réalisation de projets touristiques. Enfin, l'implication des élus des différentes communes dans l'élaboration de ce schéma est un élément primordial pour assurer un développement harmonieux du territoire.

Ce travail a également abouti à une série de propositions permettant de lever une partie des handicaps recensés et à des projets répondant à l'orientation touristique retenue à savoir le tourisme vert. Certains projets ont été l'occasion de mettre en place les prémices d'une démarche participative en invitant les acteurs concernés aux réunions des groupes de travail.

Notons que cette étude ne constitue que le point de départ de l'élaboration du projet de territoire de Valcèzard. En effet, elle ne s'intéresse qu'au volet tourisme et non à l'ensemble des domaines de compétence de la Communauté de Communes. Un travail important reste à échafauder afin de définir ce projet de territoire auquel je crois qu'il serait souhaitable d'associer l'ensemble des acteurs locaux.

Enfin, un point essentiel à améliorer sur ce territoire est la communication. En effet, le développement du territoire fait intervenir un nombre impressionnant d'acteurs. Notons qu'au cours de ces six mois de stage, j'ai eu l'occasion de rencontrer plus d'une centaine de personnes (élus, personnels d'autres collectivités locales, représentants d'associations, professionnels du tourisme, porteurs de projets...). Il me semble donc nécessaire de définir une politique de communication dès à présent.

## BIBLIOGRAPHIE

### **Accueil du public dans les espaces naturels**

MERMET, L., MOQUAY, P. *Accès du public aux espaces naturels : outils d'analyse et méthodes de gestion*. Paris : Edition Lavoisier, 2002.

SAMYN, C. *L'accueil du public en forêt domaniale de Raismes - Saint Amand - Wallers : Analyse de la fréquentation du massif par le public*. Mémoire du diplôme d'Ingénieur Forestier : ENGREF, 2002. 109 p.

### **Documents concernant le développement touristique d'un territoire**

Commission Européenne. *Le patrimoine naturel et culturel au service d'un développement touristique durable dans les destinations touristiques non traditionnelles*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés Européennes, 2003. 128 p.

Fédération Nationale des Pays Touristiques. *Pays Touristiques, une démarche pour réussir la mise en tourisme des territoires*. 2003. 15 p.

KERGREIS, F. *Le développement touristique passe-t-il par l'intercommunalité ?* Gazette des communes. 14 avril 2003. p 38-43.

MAZUEL, L. *Espaces de référence et promotion touristique : l'exemple de l'Auvergne*. Mémoire de fin d'étude de l'université Blaise Pascal, Clermont II. 1994. 3 volumes.

### **Méthodologie des études de fréquentation**

DELCOURT, G., GUICHARD, N. *Etudier la fréquentation dans les espaces naturels : méthodologie*. Atelier Technique des Espaces Naturels, 1999. 62 p.

GHIGLIONE, R., MATALON, B. *Les enquêtes sociologiques – Théories et pratique*. Edition Armand Colin, 1997.

### **Etudes de fréquentations réalisées dans le secteur**

Conseil Général du Gard, CDT du Gard. *Enquête sur la clientèle touristique du Gard*. 2001. CDT du Gard. *Les chiffres clés 2002*. 2003.

ONF – Agence du Gard. *Enquête touristique en Forêt Départementale de Méjannes Le Clap*. 1999. 75 p.

GAUDIN, F., KENNY, A. *Enquête touristique en Pays de Cèze*. 1998. 22 p.

DUVINAGE, M. Agence Méditerranéenne de l'Environnement. *Etude de fréquentation du massif de la Clape*. 1998.

### **Etudes concernant le patrimoine local**

NÈGRE, J.R., cabinet SCP Chambon et Nègre – CHAUCHON, D. cabinet IDECO. *Programme de restauration et de mise en valeur des sites classés et inscrits du Gard Rhodanien*. 2003.

LAMOLINERIE, C. Cabinet Moser, Malt et associés. *Rapport sur le devenir de la Chartreuse de Valbonne* (rapport commandé par le préfet du Gard). 2000.

*Charte d'initiatives locales du Gard Rhodanien*. 26 juin 2000, préfecture du Gard.

CAUE. *De Bagnols sur Cèze à Barjac pour une valorisation paysagère de l'axe départemental*. 1999.

CHAMBON, F., NEGRE, J.R., cabinet SCP Chambon et Nègre. *Etude paysagère de la vallée de la Cèze*.

### **Etude d'une liaison touristique entre Cèze et Ardèche**

SCOTTO DI LIGUORI, B. *Etude d'une liaison du tourisme de l'Ardèche à la Cèze*. Mémoire de fin d'études de l'école d'architecture du Languedoc-Roussillon. 1989.

### **Espaces naturels du territoire**

ENGREF – ONF Agence du Gard. *Forêt communale de Cornillon – Premier aménagement 2002-2016*. 2002. Document disponible à la mairie de Cornillon.

ONF – Agence du Gard. *Aménagement forestier – Forêt communale de St Paulet de Caisson 2000-2014*. 1999. Document disponible à la mairie de St Paulet de Caisson.

MARI, S. SIGARN. *Réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche – Plan de gestion 1999-2003*. 1999. Document disponible au SIGARN.

ONF Agence du Gard. *Forêt domaniale de Valbonne – Révision d'aménagement 1998-2007*. 1998.

Site internet : [www.natura2000.environnement.gouv.fr/sites](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr/sites) (Fiches des sites Natura 2000)

### **Documents liés au projet des sentiers**

Fédération Française de Randonnée Pédestre. *La charte officielle du balisage*. 1995. 64 p.

Conseil Général du Gard. *La signalétique dans les espaces naturels gardois : Guide du responsable des aménagements*. 15 p.

Conseil Général du Gard. *Signalétique des espaces naturels gardois : Charte graphique et technique*. 35 p.

## **Sources des documents utilisés**

Sources des données cartographiques :

- SCAN25 : ONF Montpellier
- Données cartographiques concernant limites de communes, forêt, sites naturels : ONF
- Données cartographiques concernant les différentes protections : DIREN
- Données cartographiques concernant le PDIPR : Conseil Général du Gard
- Données cartographiques concernant les sentiers balisés par les communes ou syndicats intercommunaux : Sandrine de Chastellier par numérisation des topo-guides
- Données cartographiques concernant les risques incendies : DDAF

Source des photos : Sandrine de Chastellier

## CONTACTS

COLLECTIVITES	CONTACT	FONCTION
Communauté de Communes de Valcèzard Chartreuse de Valbonne 30130 Saint Paulet de Caisson Tel : 04 66 82 69 41 Fax : 04 66 82 69 43 Mail : <a href="mailto:cc.valcezard@wanadoo.fr">cc.valcezard@wanadoo.fr</a>	Christophe SERRE	Président
	Florence TAPPELLA	Secrétaire
Commune d'Aiguèze Tel : 04 66 82 14 77 Fax : 04 66 82 35 26	Roland VINCENT	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de Carsan Tel : 04 66 39 25 65 Fax : 04 66 39 24 24	Dominique FRANCOIS	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de Cornillon Tel : 04 66 82 20 16 Fax : 04 66 82 26 52	Gérard CASTOR	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de Goudargues Tel : 04 66 82 20 69 Fax : 04 66 82 33 22	Edmond TAULELLE José THERON	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de La Roque sur Cèze Tel : 04 66 82 77 46 Fax : 04 66 82 74 08	Robert GAUTIER	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de Laval Saint Roman Tel : 04 66 82 17 27 Fax : 04 66 82 17 27	Alain VALLADIER	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de Le Garn Tel : 04 66 82 16 80 Fax : 04 66 82 16 80	Yolande VIGNAL	Maire Vice-présidente de Valcèzard
Commune de Montclus Tel : 04 66 82 25 73 Fax : 04 66 82 20 13	Etienne CANONGE	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de St André de Roquepertuis Tel : 04 66 82 21 41 Fax : 04 66 82 21 41	Jean-Marc SANTONI	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de St Christol de Rodières Tel : 04 66 82 16 29 Fax : 04 66 82 16 28	Jacques CABIAC	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de St Gervais Tel : 04 66 82 73 18 Fax : 04 66 82 78 09	Christian AMBROISE	Maire Vice-président de Valcèzard

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>CONTACT</b>	<b>FONCTION</b>
Commune de St Julien de Peyrolas Tel : 04 66 82 18 68 Fax : 04 66 82 30 60	Christiane BREMOND	Maire Vice-présidente de Valcèzard
Commune de St Laurent de Carnols Tel : 04 66 82 78 39 Fax : 04 66 82 79 06	Guy AUBANEL	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de St Michel d'Euzet Tel : 04 66 82 73 03 Fax : 04 66 82 76 67	Ulysse MICAELLI	Maire Vice-président de Valcèzard
Commune de St Paulet de Caisson Tel : 04 66 39 17 66 Fax : 04 66 39 40 07	Christophe SERRE	Maire Président de Valcèzard
Commune de Salazac Tel : 04 66 82 17 69 Fax : 04 66 82 23 26	Jean-Claude SUAOU	Maire Vice-président de Valcèzard
Conseil Général du Gard Hôtel du département rue Guillemette 30044 NIMES cedex 9 Tel : 04 66 76 76 76 Fax : 04 66 76 28 85	Jean VIDAL Antenne de Bagnols tel : 04 66 33 30 70	1 <sup>er</sup> Vice-Président
	Frédéric DELHOUME tel : 04 66 76 77 76 fax : 04 66 76 79 29	Service Espaces Naturels Cellule Valorisation des Milieux
SIVOM de la Charte Pont St Esprit Lussan BP 91105 30134 Pont St Esprit Tel : 04 66 39 22 00 Fax : 04 66 90 71 49	Dominique ALCARAZ	Directeur
SIGARN Rue de la mairie 07700 St Martin D'Ardèche Tel : 04 75 98 77 31 Fax : 04 75 98 67 64	Emmanuel BUIS	Directeur

ETABLISSEMENTS PUBLICS	CONTACT	FONCTION
ONF - Agence du Gard 1, impasse d'Alicante - BP 4033 30001 NIMES cedex 5 tel : 04 66 04 79 10 fax : 04 66 38 99 69	Hervé LLAMAS tel : 04 66 04 79 13 portable : 06 18 63 07 75 Mail : <a href="mailto:herve.llamas@onf.fr">herve.llamas@onf.fr</a>	chef du pôle <i>développement, qualité et marketing</i>
	Thierry DESBOEUFs tel : 04 66 04 79 19 Mail : <a href="mailto:thierry.desboeufs@onf.fr">thierry.desboeufs@onf.fr</a>	Attaché administratif
	Robert HENRY portable : 06 87 69 76 57 domicile : 04 66 82 78 33	agent de la Valbonne
	Pierre-Jacques JAMBON portable : 06 87 69 76 53	agent de Goudargues
ONF – Montpellier Tel : 04 67 04 66 99	Michel MARTEL Tel: 04 67 04 66 97	Cartographie - BE
Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) 58 avenue Marie de Montpellier CS79034 34965 MONTPELLIER Cedex 2 tel : 04 67 15 41 41 fax : 04 67 15 41 15	Jacques SUBRA DE BIEUSSES Tel : 04 67 15 41 27	Service de l'architecture et du patrimoine
DDAF - Service Environnement Mas de l'agriculture 1120 route St Gilles – BP78215 30942 Nîmes Cedex 9 tel : 04 66 04 46 20	Jacques REGAD	Service Environnement Cellule Forêt (chef de cellule)

ASSOCIATIONS	CONTACT	FONCTION
Comité Départemental du Tourisme du Gard 3 Place des Arènes BP122 30010 NIMES Cedex 4 Tel : 04 66 36 96 30	Claude REZZA tel : 04 66 36 96 31 fax : 04 66 36 13 14	Directeur départemental
	Yvan VERDIER	Président du CDT
	Christian NOUGUIER	Collaborateur
PAT Gorges et vallée de Cèze Maison des associations – BP60 30500 Saint Ambroix tel : 04 66 24 01 50 fax : 04 66 24 04 61 mail : pays.de.ceze@wanadoo.fr	Me DUCHET	Présidente
	Françoise GAUDIN	Directrice
Office de Tourisme de Goudargues 4, route de Pont Saint Esprit 30630 GOUDARGUES Tel : 04 66 82 30 02	Me YGON Tel : 04 66 82 22 39	Présidente de l'association
	Roselyne Charoussat	Employée
ASVMT (Association de Secours aux Victimes des Maladies Tropicales) Chartreuse de Valbonne 30130 Saint Paulet de Caisson tel : 04 66 90 41 00	Christian GILLES Tel : 06 07 46 90 35 Fax : 04 66 82 76 10 Mail : <a href="mailto:christian.gilles@chartreuse.devalbonne.com">christian.gilles@chartreuse.devalbonne.com</a>	Président du conseil d'administration
	Daniel MICHEL Tel : 04 66 90 41 22	Attaché à la politique culturelle
Itinéraire Cèze Goudargues	Isabelle LELIEVRE Tel : 06 75 20 40 93	Animatrice
Association culturelle Montclusienne Montclus Tel : 04 66 39 20 31	Nicole FONTANILLE	Présidente
Association pour la sauvegarde de l'environnement et du patrimoine St André de Roquepertuis	Maggy SANCHEZ Tel : 04 66 82 27 44	Présidente
Association pour le Patrimoine Naturel et Culturel St Gervais	René BROCHE Tel : 04 66 82 77 10	Président
Terre d'avenir St Paulet de Caisson	Gérard BROC Tel : 04 66 90 75 21	Président
Maison de l'arbre en Valbonne	Michel JEAN Tel : 04 75 04 73 58	Animateur

ASSOCIATIONS	CONTACT	FONCTION
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre du Gard La Vigneronne 114 route de Montpellier 30540 MILHAUD tel : 04 66 74 08 15	Aurélie LAUNAY	Responsable des sentiers de randonnée du Gard
Association de randonnée « La DRAILLE » Pont Saint Esprit	Patrick MASSELOT Tel : 04 75 98 74 79	Président
Association de randonnée « Chamois des garrigues » Bagnols sur Cèze	Raymond VERDIER Tel : 04 66 89 79 09	Président
Association de randonnée « Rando Cèze » Barjac	Jeannine CANTO Tel : 04 66 24 77 52	Présidente
Entente cycliste Valbonne Vélo Passion Avenue du Général de Gaulle 30130 Pont Saint Esprit tel : 04 66 89 17 84	Olivier ESQUER	Président de l'association
Fédération des Chasseurs du Gard 182, route de Sauve 30000 NIMES tel : 04 66 62 11 11 fax : 04 66 23 56 95	Gilbert BAGNOL	Président
Association de chasse intercommunale de Valbonne	Jean-Marie TABART Tel : 04 66 39 18 36	Président
Société de Chasse St Hubert Aiguèze	Guy CHENIVESSE Tel : 04 66 82 10 66	Président
Association St Hubert-Chasse Carsan	Jacques BONNET Tel : 04 66 39 47 71	Président
Société de chasse "La Fraternelle" Cornillon	Alain BERARD Tel : 04 66 82 26 63	Président
Société de chasse "Les Chasseurs réunis" Goudargues	Gilbert TEISSIER Tel : 04 66 82 22 30	Président
Société de chasse "La Diana" La Roque sur Cèze	Muriel FLANDIN Tel : 04 66 82 70 61	Président
Société de Chasse "La Diane" Laval Saint Roman	Luc BARNOIN Tel : 04 66 82 16 43	Président
Association "La Garnoise" Le Garn	Benite FILIPPELLI	Président

ASSOCIATIONS	CONTACT	FONCTION
Association de chasse "la Montclusienne" Montclus	Patrick PIANETTI Tel : 04 66 82 14 90	Président
Société de chasse La Fraternelle St André de Roquepertuis	Vincent COSTE Tel : 04 66 82 24 30	Président
Société de chasse La St Andr�enne St Andr� de Roquepertuis	Jo�l DIVOL Tel : 04 66 82 20 18	Président
Soci�t� de Chasse St Cristol de Rodi�res	Manuel CABANERO	Président
Soci�t� de chasse St Gervais	Didier DELPI	Président
Soci�t� de Chasse St Julien de Peyrolas	Jos� PIQUERAS	Président
Soci�t� de chasse la St Laurentaise St Laurent de Carnols	Georges RIBOT Tel : 04 66 82 78 75	Président
Soci�t� de chasse la St Hubert St Michel d'Euzet	Alain COSTE Tel : 04 66 82 72 21	Président
Soci�t� de chasse St Paulet de Caisson	Philippe CSUNDERLIK Tel : 04 66 39 10 55	Président
Soci�t� de chasse La Perdrix Salazac	Maurice BORRELLY	Président

## **GLOSSAIRE DES SIGLES**

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

ASVMT : Association de Secours aux Victimes des Maladies Tropicales

CDRP : Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

CDT : Comité Départemental du Tourisme

DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

DFCI : Défense des Forêts Contre les Incendies

DIREN : Direction Régionale de l'Environnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

FFRP : Fédération Française de Randonnée Pédestre

GR : Grande Randonnée

ONF : Office National des Forêts

PAT : Pays d'Accueil Touristique

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POS : Plan d'Occupation des Sols

PR : Petite Randonnée

RIS : Relais Information Service

RTT : Réduction du Temps de Travail

SCOT : Schéma de COhérence Territorial

SIG : Système d'Information Géographique

SIGARN : Syndicat Intercommunal de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples



## **LISTE DES ANNEXES**

- ANNEXE 1** : Carte de la Communauté de Communes de Valcèzard
- ANNEXE 2** : Données INSEE concernant le territoire de Valcèzard
- ANNEXE 3** : Caractéristiques du tourisme gardois
- ANNEXE 4** : Statuts de la Communauté de Communes de Valcèzard
- ANNEXE 5** : Carte des EPCI à fiscalité propre du Gard
- ANNEXE 6** : Fiche d'entretien à l'attention des élus
- ANNEXE 7** : Carte des contraintes DFCI
- ANNEXE 8** : Carte des statuts de protection des espaces naturels
- ANNEXE 9** : Questionnaire à l'attention des propriétaires d'hébergements touristiques
- ANNEXE 10** : Questionnaire à l'attention des touristes
- ANNEXE 11** : Compte-rendu de la réunion du bureau du 03/06/03
- ANNEXE 12** : Note concernant la réunion du 19/06/03 avec le PAT Gorges et vallée de Cèze
- ANNEXE 13** : Carte des chemins de randonnée existants
- ANNEXE 14** : Carte du réseau de chemins proposé
- ANNEXE 15** : Tract et enquête de satisfaction concernant les visites guidées du territoire
- ANNEXE 16** : Questionnaire à l'attention des touristes de la vallée de la Cèze